

# ASSOCIATION V.I.E.

«Valoriser les Initiatives et l'Environnement au Pays»

2017

EXPOSITION  
CONFÉRENCES

## SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE À TRAVERS LES ÂGES

PAGE 25

Association



# Grasse

depuis 1882

Prêt-à-porter pour lui  
Lingerie de jour et de nuit  
pour elle et lui

1, Rue Général de Gaulle - Rue Piétonne - 85800 St Gilles Croix de Vie - Tél. 02 51 55 11 28



## Groupama

SERVICES - ASSURANCES - FINANCES

22 rue Ambroise Paré  
85800 Saint Gilles Croix de Vie  
Tél. 02 51 54 37 71

## Les jardins de la fée

### ETS AVRILLAS

#### Horticulture - Pépinière

76, avenue de la Faye  
85270 ST HILAIRE DE RIEZ  
Tél. 02 51 54 31 14



Vins, Bières  
Spiritueux

CAVE & BAR

tél. 02 28 12 96 56  
[www.cote-bieres-et-vins.fr](http://www.cote-bieres-et-vins.fr)



Les Halles de la Vie  
3 bd Georges Pompidou  
85800 Saint Gilles Croix de Vie



La boutique de la Coopérative Maritime  
**SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE**

Ouvert à tous

BERMUDES



à votre disposition sur le port de pêche

85800 SAINT GILLES CROIX DE VIE - Tél. 02 51 55 31 39

RESEAU  
**plein  
ciel**

*Vous donner le meilleur,  
Carrément!*

Papeterie, fournitures de bureau  
Matériel & Consommables Informatiques  
Mobilier de bureau  
Beaux Arts, Loisirs Créatifs

SARL DESCHAMPS

Rte de La Roche / Yon  
ZI de la Bégauillère - Bégau Pôle Local 14  
50 rue des Couvreur  
85800 St Gilles Croix de Vie

Tél. 02.51.68.69.46

[contact@deschamps-pleinciel.fr](mailto:contact@deschamps-pleinciel.fr)  
[www.deschamps-plein-ciel.fr](http://www.deschamps-plein-ciel.fr)



02 51 39 11 51

# SCOOT GAZ!!!



TGB

KYMCO

MBK

DERBI

REJU

5 rue des Vergers d'Éole - 85800 ST Gilles-Croix-de-Vie  
[scootgaz@free.fr](mailto:scootgaz@free.fr)



## Siège social :

25 quai Gorin - 85800 Saint-Gilles-Croix-de-Vie

Tél. 02 51 55 05 21

<http://association-vie-vendee.org/>

[vie85800@gmail.com](mailto:vie85800@gmail.com)

Association loi 1901 - Agrément N°1497

## Sommaire 2017

### - Le mot de la présidente

#### HISTOIRE-RECIT-MEMOIRE

- 1 - Gilbert HERAUD, un Croixdeviot au service des marins du port de Saint-Gilles-Croix-de-Vie ..... p 4-5
- 2 - Les petits animaux de l'estran se racontent ..... p 5-6
- 3 - Promenons-nous sur le port ..... p 6-7
- 4 - Coule la Vie sous le Pont de la Concorde..... p 7-9
- 5 - Le pont de la Concorde en quelques dates..... p 9-10
- 6 - Histoire et perspectives de l'aire urbaine du havre de Vie... p 10-14

#### LES DOSSIERS D'ACTUALITE

- 1 - Nouveau plan de circulation en gestation à Saint-Gilles-Croix-de-Vie ..... p 15
- 2 - Aménagements urbains et paysagers du quai Gorin du quai des Greniers et du bd Pompidou..... p 16-17
- 3 - Logement : quelles sont les attentes à Saint-Gilles-Croix-de-Vie ..... p 17-18

#### LES DOSSIERS DE V.I.E.

- 1 - Où en est notre projet de vergers potager participatif..... p 19
- 2 - Prévention des risques sur la Grand Plage de Saint-Gilles-Croix-de-Vie..... p 20-22
- 3 - Du nouveau pour les postes d'amarrage de la baie d'Adon ? ..... p 23

#### NOTRE V.I.E. EN 2016

- 1 - Participation à l'opération portes ouvertes aux serres municipales (samedi 30 avril 2016) ..... p 24
- 2 - Participation au projet de jardin participatif «les incroyables comestibles» lancé par Michèle Tramoy .... p 24
- 3 - Nettoyage de la Grande Plage et des dunes par les scouts ..... p 24
- 4 - Le forum des associations ..... p 24
- 5 - Les journées du patrimoine ..... p 24
- 6 - Participation aux jardins de demain à Brétignolles..... p 25
- 7 - Les sorties natures..... p 25

A VOS AGENDAS POUR 2017..... p 25

LES ADHERENTS NOUS DISENT ..... p 26

## Le Mot de la Présidente

Encore une fois, l'année 2016 a été émaillée de terribles attentats, qui résonnent douloureusement en chacun de nous. V.I.E. s'associe à la peine des proches des nouvelles victimes de ces tragiques événements.

Ils nous rappellent que le chemin est long pour parvenir à un monde apaisé et harmonieux, mais V.I.E. continue d'autant plus à exercer sa mission de préservation de l'environnement, voire de son amélioration. Le sujet est vaste et les actions ne pourraient être menées sur ces nombreux fronts sans les talents et la volonté des adhérents, partenaires et bénévoles indépendants.

V.I.E. apporte sa contribution à la connaissance du passé, notamment par sa participation aux Journées du Patrimoine et la présentation de l'histoire du port de pêche. La pêche reste l'activité traditionnelle du port et dans ce bulletin, l'on prend plaisir à suivre «une partie de pêche mémorable».

L'année 2017 signera le cinquantenaire de la fusion de Saint-Gilles-sur-Vie et Croix-de-Vie, projet longuement débattu mais mené à bien. Cette alliance, inaugurée sur le pont de la Concorde le 23 janvier 1967, s'est concrétisée notamment par la construction dès 1974 d'un véritable port de plaisance.

Durant ces années, la ville a progressé à grands pas, unissant les atouts d'une grande plage à ceux d'une activité commerciale, artisanale et culturelle constante tout au long de l'année. Mais qui dit progression de la fréquentation des habitants et des visiteurs implique une vigilance accrue sur les risques liés à la baignade et au surf et sur les risques de dégradation des espaces naturels. V.I.E. joue son rôle en expliquant l'environnement marin et en proposant des solutions concrètes.

Dans le même sens, l'idée de jardin participatif, évoquée lors du précédent bulletin, a fait son chemin et pris corps à l'automne 2016. Le premier succès est la participation de nombreux bénévoles, adhérents ou non, aux journées de mise en place des structures et de quelques cultures, qui seront à poursuivre en 2017.

V.I.E. continue à proposer les visites dunaires avec des explications très appréciées sur la flore.

Le tableau ne serait pas complet si n'étaient évoqués dans ce bulletin les aménagements complexes prévus du quai Gorin, du quai des Greniers et du boulevard Pompidou et leurs conséquences sur la circulation des usagers, ainsi que pour les commerçants directement impactés et les habitants. De même, la perspective de construction d'un écoquartier suscite des réflexions et des espoirs pour un habitat adapté aux besoins des ménages.

Pour 2017, les pistes ne manquent pas pour accompagner les changements et initier des améliorations, c'est ainsi que contribue V.I.E..

**Christine Ménard.**

## 1 - Gilbert HERAUD, un Croixdeviot au service des marins du port de Saint-Gilles-Croix-de-Vie.

Beaucoup de Gillocruciens, de souche au moins, ont connu Gilbert HERAUD à un titre ou à un autre. Ce dernier est né le 26 décembre 1926 à Croix-de-Vie, rue du Maroc, quartier qu'il n'a jamais quitté par la suite et qu'il chérissait. Il a été élevé par son grand-père maternel et a eu deux sœurs Micheline et Rosette ; par la suite il a vécu avec sa mère dans une maison qui donnait Bd. de l'Égalité. Son père, René, dit «l'étudiant», était aussi marin et ses parents ont divorcé en 1936, ce qui était très rare à l'époque.

J'ai fait sa connaissance un soir, à un retour de pêche, en juillet 1962 (j'avais 18 ans) et lui ai fait part de ma grande envie de passer une journée sur le Thalassa, bateau de pêche du port de Croix de Vie. Après m'avoir posé quelques questions sur ma famille et mes études à Nantes, il m'a donné son accord ; «rendez-vous à 3h 45 au port» ! J'étais comblé : un vieux rêve allait se réaliser.

Cette journée de juillet a été inoubliable. La mer était belle et j'ai pu assister au lever du soleil : pure merveille de la Création. J'ai observé longuement Gilbert, avec son béret basque, à la barre ; il semblait dans un autre monde bien que tout attentif à ce qui se passait ; il n'avait pas besoin de donner des ordres à son équipage ; chaque matelot savait parfaitement ce qu'il avait à faire avant et après le jeté des filets. Il s'adressait parfois à Jacques POUVREAU pour lui donner quelques consignes. Jacques était propriétaire à part égale du Thalassa et avait le statut de mécanicien. Les prises étaient bonnes.

Entre deux parties de pêche j'ai dû m'exécuter (en tant que touriste) au jeu de l'entonnoir qui consistait à mettre celui-ci dans mon pantalon à l'avant, puis de mettre une pièce de monnaie sur mon front relevé afin de la faire tomber dans l'entonnoir. A ce moment-là un matelot se faufilait derrière moi pour vider le contenu d'une bouteille d'eau dans l'entonnoir, ce qui provoquait un éclat de rire général dans l'équipage, patron y compris. L'ambiance était très gaie sur le Thalassa : c'est vrai qu'il n'y

avait pas de stress à une époque où la réglementation européenne était souple.

Au retour à terre, il était de coutume de prendre un verre au Café du PMU, dit «le Bouillon», pour la tournée du patron et la paye qui se faisait en liquide. Le silence était la règle tant la fatigue se faisait sentir sur les visages après 12 à 13 heures en mer.



Gilbert Héraud (avec son béret) en action sur son Thalassa, dernier bolincheur du port de Saint-Gilles-Croix-de-Vie (1968-1981)

Revenons à Gilbert. Au cours de sa carrière, il a navigué successivement dès l'âge de 14 ans sur la Petite Simone comme mousse, puis sur la Monique, enfin sur l'Ondine toujours comme marin ; ensuite il est devenu patron pêcheur à bord du Thalassa, un navire de 24 tonnes, à partir de 1958, jusqu'en 1981. Il a vécu en harmonie totale avec son équipage qui appréciait sa bonne humeur et son flair pour détecter les bancs de poissons. Le Thalassa pratiquait la pêche à la sardine au filet tournant de mai à septembre et le chalut plus les coquilles saint-jacques l'hiver. Les prises du bateau étaient limitées aux besoins du mareyage et des usines de conserve : les quantités étaient affichées à «la baraque» (local du syndicat des marins) et variaient selon le nombre de matelots à bord. Le Thalassa, qui a été le dernier bolincheur (bolinche : filet

encerclant) du port, a été acquis bien plus tard par une association des Sables «l'Océane» qui l'a laissé à l'abandon.

Gilbert prenait activement part à la vie du port que ce soit au comité local des pêches, au comité de la sardine. Il a été aussi le représentant, un temps, des marins CGT (clin d'œil à la classe ouvrière). Les revendications du syndicat portaient sur la juste rémunération des marins ; puissant à la sortie de la guerre, il a perdu de son influence par la suite. Cela était certainement lié au charisme et à la fougue de Louis VRIGNAUD : il était secrétaire du syndicat professionnel des marins et a consacré sa vie à la défense du monde maritime. A l'actif de la CGT, rappelons la création de la coopérative de mareyage «l'Avenir» en 1946, puis en 1948 d'une usine de conserve créée conjointement par les marins CGT et la SGCC (Société Générale des Conserves Coopératives) appelée «Bilbao» sur la route des Sables en souvenir des réfugiés espagnols qui avaient fui le régime franquiste en 1936. Le climat était bon entre les deux syndicats à tel point qu'ils ont été à l'origine de la création de Vendée Océan en remplacement de l'Avenir qui rencontrait de sérieuses difficultés. Chaque partie était représentée par 6 professionnels et la constitution officielle de «Vendée Océan» s'est faite le 14 août 1959. Dans les négociations la CGT était représentée par Yvon PRAUD et Raymond NADEAU.

Bien que «de bord différent», Gilbert avait un lien fort avec «le grand Louis» <sup>(1)</sup> qui présente Gilbert comme «un bon marin agissant avec beaucoup de bon sens, soucieux de l'intérêt général», «il parlait peu mais quand il ouvrait la bouche, on ne savait pas s'il était sérieux ou blagueur». Témoin de la solidarité entre gens de mer, le dépannage de Louis VRIGNAUD, dans des conditions rocambolesques liées aux événements de mai 1968, a permis la réparation du moteur du Thalassa qui avait lâché. Louis l'avait emmené à Surgères à l'usine Poyaud pour chercher les pièces nécessaires à la réparation de son moteur de 172 CV.

Gilbert est entré à la SNSM (Société Nationale de Sauvetage en Mer) en 1969 et il a été successivement patron suppléant de Paul FORTINEAU, puis patron tout court de la vedette «Patron Aimé Baud», et cela de 1974 jusqu'à sa



Gilbert Héraud (avec son béret) aux commandes du «Aimé Baud» avec Manu Brossard.

maladie. Il a été le témoin direct d'un drame de la mer, qui a eu lieu le 28 mai 1985, concernant le navire l'Alnilam: Michel ABILLARD, patron du navire, a péri en mer dans le secteur de l'île d'Yeu, lors d'un virement de bord dans des conditions tragiques. Pour tout son dévouement à la cause des marins Gilbert a été décoré au grade d'officier du Mérite Maritime par Louis VRIGNAUD le 9 novembre 1985.

Gilbert a été élu municipal de Croix-de-Vie du 21 mars 1965 au 1<sup>er</sup> janvier 1967, date de la fusion avec Saint-Gilles-sur-Vie, avec comme maire Marcel RAGON ; il a œuvré surtout dans le cadre de la commission maritime. Les archives municipales sont muettes sur les interventions de Gilbert, tant il est vrai qu'à cette époque, c'est le Maire qui présentait tous les sujets à l'ordre du jour et le Conseil votait pratiquement toujours à l'unanimité les projets présentés.

Gilbert a toujours chéri son quartier du Maroc. Une preuve parmi tant d'autres : il a été à l'initiative, suite à un article dans «Vendée Matin» du 17 juillet 1986, d'une pétition «signée par les Touaregs et autres souks du Maroc (sic)» qui évoquait «un projet de construction d'immeubles décents et neufs» dans un quartier où «il est bon de respirer les effluves des sardines et non l'odeur du pétrole ou du gasoil et qui autorisait la circulation des véhicules dans un quartier apprécié par les estivants pour son calme». Par un communiqué en date du 27 août 1986, le Maire Jean ROUSSEAU rassura : les projets d'évolution de ce quartier «qui avaient en leur temps suscité l'émotion des propriétaires» ont été abandonnés en 1977 et le Plan d'Occupation des Sols «assurait la conservation de ce secteur et comportait un règlement propre à lui garantir son caractère spécifique».

Il est impossible de ne pas évoquer en conclusion l'homme tout court, l'ami Bébert qui côtoyait beaucoup de monde, de tous les milieux, comme l'humoriste Pierre DESPROGES. Les compères

aimaient se retrouver au café «chez Bougnat», rue du Maroc, où il faisait bon faire une partie de boules entre deux verres de rouge.

Autant Bébert était discret en mer, autant il devenait un bon vivant à terre. J'ai le souvenir d'une soirée à la crêperie «Le Récif» à Sion où on buvait, et buvait encore, en frères à la «santé des amoureux, à la santé du roi de France ...» en chantant tard dans la nuit ; d'autres ont en mémoire les banquets de marins (SNSM, ...) où Bébert aimait entonner «La pompe à merde», une chanson de carabin.

Bébert était viscéralement attaché à sa terre de Croix de Vie ce qui ne l'empêchait pas d'avoir des idées de progrès. Ce quartier du Maroc où autrefois à l'heure du repas, les hommes ramenaient la part du pêcheur et où tout le monde se retrouvait au café du coin pour manger des grillades avec des pommes de terre. C'était la fête !

Nombreux sont ceux qui l'ont accompagné jusqu'au bout (Bébert est décédé le 9 novembre 1991 sur ses 65 ans d'un cancer du poumon). Comme le chantait Brassens, dans «les copains d'abord», les nombreux présents à son enterrement civil «c'étaient pas des anges, l'Évangile, ils l'avaient pas lu mais ils s'aimaient tout's voil's dehors, les copains d'abord...». L'oraison funèbre prononcée par Sylvain REBEYROTTE fut à la hauteur : pleine d'éloge et pleine de tendresse vis-à-vis de l'homme de cœur et de raison qu'était Bébert. Là où tu reposes désormais, Bébert, j'é mets le vœu que nous soyons quelques-uns à fleurir ta tombe à la Toussaint prochaine.

**Jean Michel BARREAU.**  
(jm.barreau9444@orange.fr)

<sup>(1)</sup> A lire «J'ai posé mon sac à terre» de Louis VRIGNAUD ps : Appel pour mes recherches futures: si vous avez la collection des revues «La Huitte Radio Pil'Hours» parues dans les années 60 merci de me le faire savoir

## 2- Les petits animaux de l'estran se racontent.

### Le crabe dormeur ou Tourteau (Cancer pagurus).

On m'a pris mon nom scientifique pour l'attribuer à une cruelle maladie. Et pourtant, je ne suis pas très méchant, je suis incapable de m'attaquer à la moindre

proie, sauf si elle est fixée ou peu mobile. Par contre, tout en marchant de côté, je fais le ménage au fond de la mer et mon festin de tout animal mort. J'arrache la chair avec mes pinces et je la broie avec mes mandibules très dures.

J'ai cependant un gros problème, comme tous mes copains de classe... les Crustacés : ma carapace n'est pas extensible. Et pourtant, je grossis ! Je dois donc de temps en temps me «dévêtir» entièrement jusqu'au bout de mes pattes : c'est la mue.

Comme je suis très pudique, je me cache dans un trou de rocher, j'absorbe beaucoup d'eau et la pression fait craquer ma carapace suivant des lignes bien définies. Je peux alors sortir lentement (30 minutes à 6 heures) en marche arrière et laisser de côté mon ancienne carapace. Je suis épuisé, tout nu, tout mou et je peux me faire manger tout cru !

J'ai donc intérêt à me cacher ! Ma nouvelle carapace, que j'avais fabriquée sous l'ancienne depuis quelques mois, est un peu froissée. En me gonflant d'eau, je la défroisse et elle se retrouve donc plus grande que l'ancienne. Je n'ai plus qu'à patienter pour qu'elle devienne bien dure en s'imprégnant de chitine et de carbonate de calcium. Après cette mue qui m'a bien fatigué, ma chair gorgée d'eau n'est pas très ferme et vous serez déçus si vous me dégustez.

Je peux aussi vous raconter un phénomène assez éprouvant, l'accouplement (dure, dure la vie de crabe !). Disons, un accouplement périlleux avec accrochage sur le dos de la femelle avant sa mue et renversement complet, face à face, juste après sa mue, afin de profiter de sa souplesse.

Moi, le mâle, j'ai mué depuis longtemps et ma carapace est bien ferme ainsi que mes deux pénis. Les deux conduits génitaux de ma femelle peuvent alors recevoir mes gamètes. Les ovules qui remplissent ses ovaires (le rouge, quand elle est cuite) seront fécondés longtemps après



Crabe dormeur ou Tourteau



Face ventrale de Tourteau femelle (abdomen large)



Patelles à marée basse



Portion de radula vue au microscope

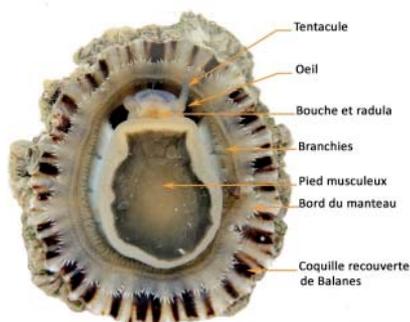
(Largeur : 0,3 mm - longueur totale : 4 cm)

l'accouplement car ils restent en réserve dans une spermathèque.

Les œufs fécondés iront migrer sous son abdomen dont la forme élargie et arrondie est «étudiée» pour ça. Ils resteront en contact avec l'eau de mer pendant quelque temps. De ces œufs sortiront des larves planctoniques microscopiques dont la métamorphose donnera des jeunes crabes. Ces larves, très nombreuses, serviront de nourriture à d'autres animaux. Nous délaissions complètement notre très nombreuse progéniture, tant pis si elle est très mal élevée !

### La bernique ou Patelle (*Patella vulgata*).

Les Vendéens m'appellent «bernique» et les estivants «chapeau chinois» ! En fait, mon nom français est Patelle et j'ai autant de ressemblances avec un chapeau chinois qu'avec une vache normande !



Vue ventrale d'une Patelle

Eh oui, toute ma vie, je m'active à brouter. A marée haute, je broute les algues microscopiques plaquées sur le rocher en laissant de jolis dessins sinueux, mais je peux aussi consommer des algues plus grosses. Avec mes «cousins» les bigorneaux et les escargots qui, comme moi sont des mollusques gastéropodes, je broute, grâce à ma langue râpeuse appelée radula. Vue au microscope, on dirait une râpe à fromage et on peut comprendre qu'en faisant des mouvements de bascule

avec la langue, elle râpe. Les dents qu'elle porte sont microscopiques et s'usent très vite, d'où une régénération progressive par l'arrière de cette radula qui fait 3 à 5 cm de long.

Comme les escargots, j'ai un pied musculueux sur lequel je peux glisser. Le mien, plus arrondi, a l'avantage d'agir comme une ventouse. En contractant les muscles qu'il contient et en sécrétant un mucus collant, je me plaque solidement au rocher à marée basse. C'est vrai, personne ne me voit bouger, sauf quelques prédateurs armés d'un couteau qui viennent me décoller. Pourquoi donc me coller si fort au rocher ? À part les humains, je ne crains personne ! Toutefois, je risque ma vie si je laisse ma coquille se soulever à marée basse. En effet, je possède, autour de mon corps, une cavité palléale dans laquelle se trouvent mes branchies. Comme pour la majorité des animaux aquatiques, elles ne peuvent faire des échanges gazeux respiratoires qu'avec l'eau.

Ça y est ! C'est facile à comprendre ! Je me plaque au rocher pour garder de l'eau et rester en vie jusqu'à la prochaine marée haute. Élémentaire, n'est-ce pas !

**Catherine Chauvet.**  
**Photographies: C. Chauvet**

### 3 - Promenons-nous sur le port.

Que le soleil se montre impitoyable ou qu'il vente «à décorner les bœufs», qui peut résister à une promenade le long des quais, depuis le Pont de la Concorde jusqu'à la Corniche et, pour les plus courageux, jusqu'à la plage de Saint-Hilaire ?

Si le touriste de passage connaît le port de pêche et la célèbre sardine de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, peut-être ne s'attend-il pas à découvrir, bien rangés à l'abri de leur anse creusée derrière la criée, une flopée de bateaux de plaisance se balançant mollement sur les pontons. C'est que le port de plaisance est un fringant quadragénaire, alors que le port de pêche, s'il n'atteint pas l'âge de Mathusalem, plonge ses racines dans l'Antiquité et se développe avec la construction, au début du 17<sup>ème</sup> siècle, du «grand môle» ou «quai neuf de Madame», grâce à Marie de Beaucaire.

Écoutons Loïc du Rostu qui écrivait en 1977<sup>(1)</sup>: «Jusqu'en 1939, il n'y avait dans notre port que quelques plaisanciers, une dizaine peut-être. J'ai souvenir d'un seul bateau pouvant être baptisé yacht, un beau voilier mouillé à Saint-Gilles devant la «Philharmonique» et appartenant, je crois, à un Nantais. Quelques petits canots à moteur, quelques mixtes

modestes servaient à la promenade et à la pêche».

Le port de plaisance est né d'une conjonction favorable, des astres sans doute, mais surtout de l'élan dans les années 1960 vers les activités de plaisance et de la structure spécifique du bassin, bien protégé par les longues digues de l'entrée du port de pêche.

Cette situation n'avait alors pas échappé au Président du Cercle nautique, Marcel Ragon, devenu maire. Dans la foulée de la fusion des deux communes en 1967, il commence par aménager le petit bassin pour les plaisanciers, puis lance les travaux pour un véritable port de plaisance le 13 octobre 1974. Financièrement, le projet était bien conçu et les emprunts amortis en 20 ans (pour une concession de 50 ans) laissaient augurer d'une bonne rentabilité.

En 1976, le port de plaisance est inauguré dans sa principale configuration actuelle. Continuons notre balade. Laissons les quelques bateaux accrochés aux quais à la croisée de l'embouchure de la Vie et du Jaunay.



Suit le long ponton parallèle au quai, qui peut voir s'amarrer les voiliers des grandes courses au large. Le port se souvient avoir accueilli à quatre reprises, en 2004, en 2006, en 2009 et en 2012, des étapes de la course du Figaro. C'est également le port de Saint-Gilles-Croix-de-Vie qui avait été choisi en novembre 2012 par des marins pour se préparer au Vendée Globe, notamment Samantha Davies et son SAVEOL<sup>(2)</sup>, que de nombreuses personnes ont pu visiter. Avancions derrière l'aire de carénage, dont la gestion a été confiée à la SEMVIE, comme l'ensemble du port de plaisance et des installations (le nouveau délégataire est la Communauté de Communes du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie depuis le 1<sup>er</sup> avril 2015). Notons que le capital de la SEMVIE, société d'économie mixte créée le 1<sup>er</sup> janvier 1981 est détenu pour 62% par la commune de Saint-Gilles-Croix-de-Vie et 20% par la Caisse des Dépôts et Consignations.

Mais observons l'activité de l'aire. Les navigateurs s'activent, les uns à repeindre les coques attaquées par les eaux salées, d'autres à faire des réparations sur les moteurs malmenés par des houles féroces. Les postes d'électricité et de soudure fonctionnent à plein. L'élévateur capable de soulever 35 tonnes ne prend pas de repos. Ce sont 2 500 manœuvres par an qui s'y déroulent, l'accès en est facile, entre le bassin et le vaste parking.

Prenons le chemin bordé d'un côté par des buissons de plantes locales et de l'autre par les pontons solidement fixés au quai. Une atmosphère de légèreté et de quiétude s'en dégage, tout est à sa place. Les voiliers et les bateaux de pêche-promenade (ces derniers représentant 80% de la flotte) se répartissent indifféremment sur les 1 013 anneaux loués à l'année. La taille moyenne de ces bateaux est d'environ 8 mètres, les bateaux les plus imposants étant en général amarrés en face, sur le quai Marie de Beaucaire.

Ce que le visiteur peut découvrir en premier et apprécier, c'est l'assistance aux bateaux lors de leur arrivée, notamment pour les guider dans les courants jusqu'à l'accostage. Ce sont jusqu'à sept saisonniers qui concourent l'été à la réception des plaisanciers dans le chenal et au guidage jusqu'au ponton.

Des services appréciables sont offerts aux plaisanciers, comme l'accès aux sanitaires tout près des pontons ou la possibilité de faire le plein 24h/24. Le port dispose de 100 anneaux supplémentaires pour les plaisanciers en escale, plus 50 anneaux dégagés provisoirement par des plaisanciers à l'année en voyage. Une darse pour les visiteurs (obligation légale) est creusée à 3 mètres au-dessous du niveau zéro pour les visiteurs. Le port, comme d'autres ports de l'Atlantique, s'est engagé dans le système des «passeports-escales». Celui-ci permet, depuis 2013, de profiter d'escales gratuites pour les plaisanciers dans les autres ports affiliés, avec leur accord, ou d'obtenir le remboursement de l'escale. L'adhésion à ce système a entraîné une croissance de 6,5 % de l'activité de passage.

Le port dispose, comme atout précieux, d'un bassin très abrité par la dune de la Garenne. En cas de forte tempête, il

n'est à déplorer aucun accident sérieux. L'exemple le plus significatif est celui de la terrible tempête Xynthia. Nul n'a oublié que le 28 février 2010, celle-ci a provoqué la mort de 53 personnes en France et près de deux milliards d'euros de dommages. La côte vendéenne a été particulièrement touchée. Cependant, même si des dégâts ont été constatés sur l'aire de carénage et le petit bassin nautique près de la Tour Joséphine, aucun bateau n'a subi de dégradation dans le port de plaisance.



Pour les plaisanciers, le coût de l'accostage au port de plaisance représente une dépense modérée. La chambre régionale de la Cour des Comptes, dans son rapport de 2015 <sup>(3)</sup> «a tenté de comparer les tarifs 2014 des ports des départements voisins, en gardant à l'esprit que les prestations et les tarifs qui en découlent diffèrent d'une collectivité à une autre. Sa modération lui permet de rester compétitive face aux autres ports voisins. On observe que les tarifs de Port-la-Vie sont relativement proches de la moyenne.». La Cour des Comptes ajoute : «La renommée du port ne faiblit pas. Il affiche complet et la liste d'attente compte 400 noms alors que certains ports vendéens n'ont plus de liste d'attente depuis que l'environnement économique général s'est dégradé.»

De même, la SEMVIE s'attache à développer les activités nautiques, notamment en direction des jeunes du pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, avec des partenariats étroits avec le CVGC (Club de Voile de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, activités de loisirs et régates). Les jeunes peuvent s'intégrer ensuite au tout récent TEAM VENDEE (qui a remplacé le Pôle Vendée France), centre d'entraînement des futurs champions de la voile, qui participe à la renommée du port de Saint-Gilles-Croix-de-Vie.

Financièrement, le port de plaisance affiche une belle santé puisque l'activité

portuaire est bénéficiaire.

Mais le tableau ne serait pas complet si le problème récurrent du port n'était évoqué, à savoir les opérations de dragage. Comme l'explique une précédente étude de V.I.E. publiée dans le bulletin de 2015 <sup>(4)</sup>, le désenvasement est justifié «par la nécessité économique de navigabilité dans le chenal de l'estuaire et dans les bassins portuaires.» Mais la solution actuelle de dragage (par un engin appartenant à la SEMVIE) a suscité quelques interrogations sur la nocivité des rejets et «les risques sanitaires engendrés par les différents contaminants contenus dans les sédiments dragués qui ont motivé des signalements de la part de responsables de clubs de sports nautiques et de leurs adhérents». Cependant ces observations doivent être nuancées par l'effet des autres sources de pollution. Des solutions sont étudiées sans qu'aucun dispositif ne soit pour le moment retenu.

La visite du port de plaisance s'achève sur l'esplanade qui accueille à gauche les installations de la criée et à droite divers commerces, prélude à un centre-ville commerçant tout proche. Cette proximité concourt à conserver la complémentarité les ports de plaisance et de pêche, dont chacun tire profit des activités de l'autre. Nul doute que l'idée des années 60 a fait plus que son chemin et que le port a encore de beaux jours devant lui.

**Christine Ménard.**

1. Article août 1977 du «Vendée Journal - Edition de Saint-Gilles-Croix-de-Vie»

2. Escale du voilier de course SAVEOL en 2012 : <https://www.youtube.com/watch?v=Amp68pMFA24>

3. Rapport de la Cour des comptes publié sur le site : <http://www.ccomptes.fr/Publications/Publications/Societe-d-economie-mixteSEM-de-gestion-pour-la-mise-enservice-de-Saint-Gilles-Croix-de-Vie-SEMVIE-Vendee>

4. Extrait du Bulletin de V.I.E. <http://association-vie-vendee.org/le-dragage-des-ports-desaint-gilles-croix-de-vie-quellesalternatives/>

## 4 - Coule la Vie sous le Pont de la Concorde.

Elle hésitait sur le bord de mes berges, cotillons troussés et sabots serrés dans son baluchon qu'elle cala sous son bras. D'un petit geste de la main elle fit comprendre à l'énergumène qui s'agitait sur l'autre rive qu'elle se lançait dans le courant. Elle redoutait le contact de l'eau glacée, seul risque à courir en ce petit matin d'avril à marée basse, d'autant que j'avais parsemé mon lit de

petits îlots sableux qui ralentissaient le courant.

Encore un jeune couple qui allait s'installer sur la Petite Île faute de trouver à se loger à Saint-Gilles. Pas de place pour ceux qui manquaient de sous. Sur la rive droite, le seigneur Montausier de la Motte Ruffé n'était pas regardant. Pas assez du point de vue de la Baronne de Riez qui ne manquait jamais de lui rappeler qu'il était son vassal et devait lui rendre compte et surtout des comptes. Je savais tout ça en écoutant les bavardages des passants qui allaient se hâtant le long de mes berges. Il faut dire que le petit coulis d'air froid que j'entraînais depuis le fond des marais jusqu'à mon embouchure ne donnait pas envie de musarder.

En l'an 1575, j'ai compté une quinzaine de chaumières, plutôt des affûts à canards. Enfoncées dans le sol, elles tentaient de résister aux tempêtes d'hiver et de printemps. Les habitants, les hommes comme les femmes, avaient dû traîner, jusqu'à la lande de sable, des bois de flottage échoués sur la grève et arracher des roches de mer à coup de pioche pour se construire ces huttes coiffées d'un toit de chaume, au faitage enduit de glaise qui, le printemps, se transformait en chapeau de mai tant les graines du marais mettaient d'ardeur à s'y épanouir. Parure du pauvre. Même les iris des marais y fleurissaient.

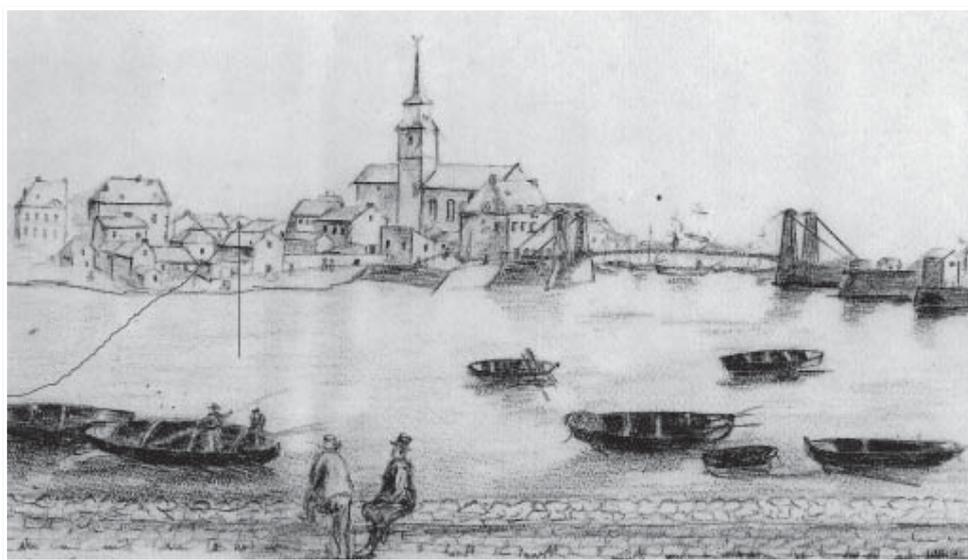
La vie était rude mais possible pour ceux qui n'étaient pas manchots. Un charpentier, venu s'établir près de ce qui n'était pas encore un hameau, a apporté du travail à ceux qui savaient travailler le bois et le fer. Lui aussi a eu maille à partie avec Marie de Beaucaire pour avoir utilisé des pierres de lest sans en avoir payé le prix. N'était pas le seul et tant mieux car les caillons<sup>(1)</sup> effondrés ralentissaient mon cours et m'ensablaient au point de me faire maudire par les marins.

Un jour j'ai entendu, portée par le vent, une messe chantée à pleine gorge. Les gens se tenaient debout, en plein air, serrés devant leur curé sur le haut de la Petite Île. Dans l'élan de leur foi, ces paroissiens auraient aidé à ériger une haute croix de bois, obéissant en cela à Marie de Beaucaire qui en aurait décidé ainsi afin de faire comprendre aux quelques familles morisques venues s'installer là à partir de 1609, avec l'autorisation de Henri IV, que ses terres étaient vouées au Christ. On les appelait ainsi car ces familles hispaniques avaient été expulsées d'Espagne par son roi Philippe III du fait de leur loin-

taine origine marocaine et en dépit de leur conversion au catholicisme, souvent sous contrainte. Cependant, ces nouveaux venus ne sont pas arrivés les mains vides. Ils savaient fabriquer des filets et pêcher en mer. Les gars d'ici en ont vite compris l'intérêt. C'est depuis que ce groupe de masures a pris le nom de Croix-de-Riez. Vers 1613, les habitants ont obtenu de la Baronne qu'elle leur construise une chapelle tant la route leur paraissait longue chaque dimanche pour aller suivre les offices à l'église de Saint-Hilaire-de-Riez. Afin de décider des dimensions à donner à cette chapelle, elle fit faire un recensement en 1611. C'est ainsi que j'apprends que Croix-de-Riez comptait 160 familles catholiques et 20 familles ayant embrassé la religion réformée.

à gué un peu plus haut en amont pour venir prendre ses quartiers à Notre-Dame-de-Riez dont le site lui paraissait sûr. Ce fut de fait une souricière. Il en prit vite conscience et s'enfuit avec ses cavaliers dans la nuit du 21 au 22 avril 1622, livrant le gros de ses troupes aux armées du Roi. Au petit matin de ce jour-là, j'ai vu mes eaux rouges du sang de près de 2 500 des hommes de Soubise<sup>(3)</sup>, massacrés par les soldats du Roi et la population déchaînée qui s'acharna sur eux alors qu'ils étaient bloqués sur mes berges par la marée montante.

De fait les communautés établies de part et d'autre de mes rives faisait de mon cours une frontière. A l'obstacle naturel que je représentais, je crois bien que les gens avaient ajouté des différences sociales et religieuses. Mal-



Vue (depuis le quai Gorin) sur Saint-Gilles-sur-Vie et le pont suspendu sur la Vie (construit en 1835 et démoli en 1880). (Reproduction par Jean Rémy Couradette d'une lithographie de Charpentier de 1845)

N'en déplaise à Madame la Baronne, les gens commençaient à se dire aussi bien de Croix-de-Vie que de Croix-de-Riez. Finalement c'est Croix-de-Vie qui l'emporta, me faisant leur marraine aussi bien que ceux de la rive gauche qui se disaient, déjà, de Saint-Gilles-sur-Vie. Parfois, les gens de Croix-de-Vie devaient aller à Saint-Gilles. Particulièrement ceux qui allaient au temple<sup>(2)</sup> chaque dimanche. Ils devaient payer l'octroi et se débrouiller pour franchir mes flots. Les tensions religieuses se sont exacerbées jusqu'au massacre de 1622 quand Louis XIII est venu chasser Soubise, le chef militaire que s'étaient donnés les réformés. Il avait déjà pillé l'évêché de Luçon et les Sables-d'Olonne quand il vint assiéger Saint-Gilles, sûr d'une victoire facile. Il a été bien surpris de la résistance des villageois galvanisés. Vexé il préféra contourner Saint-Gilles et me franchir

gré tout, il faut bien que les affaires se fassent ; si bien que la nécessité de faire passer les charrettes a obligé à mettre une gabarre en service, sans empêcher qu'on se regarde en chien de faïence d'une berge à l'autre. Pas une fête carillonnée sans que les gars ne s'empoignent. Les charivaris de mai en ont laissé plus d'un sur le carreau. Ils ont bien été interdits par les édiles locaux sommés d'agir par la population excédée par ces désordres... sans résultat<sup>(4)</sup>. Un matin de Pâques des années 1950, j'entends encore le rire d'un grand père, Croixdeviot, racontant à sa petite fille ses bagarres homériques avec les gars d'en face. C'est devenu plus calme, à la longue.

Me croiriez- vous si je vous disais qu'il faudra attendre 1811 pour qu'un bac soit mis en service ? Entre temps, les hommes ont continué d'écrire leur histoire. Ils ont fait la Révolution sans effa-

cer la frontière que mon cours semblait tracer entre eux. C'est ainsi que Saint-Gilles s'est dénommé «Port Fidèle» pour prix de sa fidélité à la révolution. De son côté, Croix-de-Vie fut appelé «Le Havre-de-Vie». Une façon de me rester fidèle à moi aussi ? Trêve de bavardage. Le temps a continué de couler aussi sûrement que mes eaux et nous voilà en 1815. Encore une insurrection vendéenne qui a opposé bonapartistes et royalistes. Le général Grosbon qui commandait les troupes bonapartistes et redoutait le débarquement des anglais s'était hissé, cet après-midi-là, tout en haut du clocher de l'église Saint-Gilles, armé de sa longue vue. Un éclat de lumière capté par la lunette a donné envie à un gars armé d'une pétoire sur le quai d'en face d'appuyer sur la gâchette au jugé. Bon tir. Le général a eu la mâchoire fracassée et ses hommes qui ne l'aimaient guère tant il était dur le descendirent en le tirant par les pieds, la tête heurtant chaque marche des pierres de l'escalier, sans le tuer.

1835, me voilà aux premières loges pour admirer les prouesses techniques dont les ingénieurs étaient capables. J'ai eu droit à un ouvrage d'art dans la lignée des constructions métalliques qui affirmaient que la France était entrée dans l'ère industrielle par la grande porte. Un pont suspendu m'a franchi d'un seul élan sur une portée de 57 m d'une rive à l'autre. Son reflet dans mes eaux me corsetait d'un treillis du plus bel effet. Les habitants purent enfin aller d'une berge à l'autre sans embarras. Les hostilités s'étaient bien calmées mais les gens continuaient à se dire différents, Saint-Gilles tenant à tenir le haut du pavé et laissant volontiers à Croix-de-Vie, les nuisances (l'avantage ?) de la gare. Il faut dire que Croix-de-Vie disposait de plus de place et que construire la gare en bout de quai face aux douze conserveries implantées sur mes berges côté Croix-de-Vie tombait sous le sens. Chaque usine avait sa sirène, pour appeler les ouvrières au retour de pêche des bateaux. C'est alors qu'il fallait entendre le train des sabots martelant les rues de terre battue. Chaque minute comptait dans la course à la rentabilité. Déjà. C'est alors que j'ai vu mes berges redressées et maçonnées pour faciliter les débarquements et l'accastillage, côté Saint-Gilles, des bateaux de pêche construits par le chantier Bénéteau (1884-1965) sur le quai des Greniers de Croix-de-Vie.

Un jour de malheur, en 1845, le pont suspendu, mal entretenu par le conces-

sionnaire s'est effondré au passage d'une charrette qui m'est tombée dessus. Je n'ai rien pu faire pour empêcher le charretier de se noyer. De réparation en réparation, il a bien fallu se résoudre à faire du neuf. En 1881, c'est un fier pont métallique qui s'est reflété dans mes eaux. Il se voulait à la mesure de l'augmentation du trafic. Jugez-en : Deux piles de pierre supportant trois travées de 19 mètres ! Bientôt il a fallu le flanquer d'un pont métallique construit en arc, sur trois piles de pierres, afin de faire passer le chemin de fer reliant Bourgneuf-en-Retz aux Sables-d'Olonne. Cette fois-ci, Saint-Gilles a consenti à établir une petite gare. Il faut dire que la commune s'était voulu station balnéaire et qu'il fallait pouvoir accueillir dignement les «baigneurs-curistes» de façon aussi moderne que confortable.

A force de me traverser, les habitants ont-ils pris conscience qu'ils formaient une même communauté ?

Toujours est-il que le maire de Croix-de-Vie finit par convaincre celui de Saint-Gilles qu'il était temps de fusionner. Ce n'était pas une idée neuve. La question se débattait de part et d'autre depuis les années 30, notamment à l'initiative du Docteur Marcel Baudouin. Il fallut attendre 1967 pour que ce soit chose faite. Le pont fut alors baptisé «Pont de la Concorde». Si l'œuvre fut de longue haleine, elle est aussi celle de tous les jours. Jusqu'à se donner un nouveau et même nom ? Ce serait une belle et bonne manière de saluer 50 ans de fusion.

Allons ! Je ne résiste pas au plaisir de suggérer «Havre-de-Vie». N'ai-je pas une vocation de marraine ?

### **Michelle Boulègue.**

(1) Caillon désigne les pyramides de pierres de lest empilées le long des berges et des quais afin de mettre ces matériaux à disposition des navires ayant à lester leurs cales en cas de fret insuffisant.

(2) Le temple fut construit à Saint-Gilles-sur-Vie sur un terrain donné par un seigneur de Montausier, en son fief de la Charoulière, à l'ancienne rue Noble du Bois. Sources: «Saint-Gilles-Croix-de-Vie et environs» de Henri Renaud, édition 1937.

(3) Louis XIII et la bataille de l'Isle-de-Rié, ouvrage de Patrick Avrillas - Geste Editions 2013.

(4) Les derniers jours d'avril, les jeunes gens dits «bacheliers» s'emparaient de mats de navires qu'ils décoraient de feuillages et de fleurs, puis, battant du tambour, fusil à l'épaule et cocarde au chapeau, ils allaient de rue en rue, réclamant de l'argent. Enfin le 1er mai avec l'aide de la population, ils dressaient le mât de mai place du Baril (actuelle place du Marché aux herbes). Les jeunes filles de la même «classe» que les bacheliers venaient les rejoindre sur la place et les danses commençaient pour une fête qui pouvait durer une semaine au cours de laquelle les bacheliers s'arrogeaient le droit de «havage» faisant argent de tout. Les troubles étaient si violents que les bacheliers

encoururent l'excommunication en 1698. Des arrêts du Parlement du 1er juin 1779 les autorisèrent, cependant la maréchaussée dut intervenir en 1781 et 1782. En 1793, l'arbre de la Liberté aurait remplacé la tradition du mât fleuri. Mais en 1815, le mât fleuri de mai se dressait encore place du Baril. Sources «Saint-Gilles Croix-de-Vie et environs» de Henri Renaud - édition 1937.

## **5 - Le pont de la Concorde en quelques dates.**

**En 1835**, un pont suspendu entre les deux rives de Croix-de-Vie et de Saint-Gilles-sur-Vie mit d'emblée leurs habitants au diapason des innovations technologiques dont s'enorgueillissait la France ; les frères Escarguel, concessionnaires, instituèrent un péage. Cette pratique alimenta l'amertume des Croixdeviots qui eurent à en supporter plus particulièrement la charge, car ce péage s'appliquait aux passages allant de Croix-de-Vie à Saint-Gilles où se concentrait l'essentiel des administrations <sup>(1)</sup>.

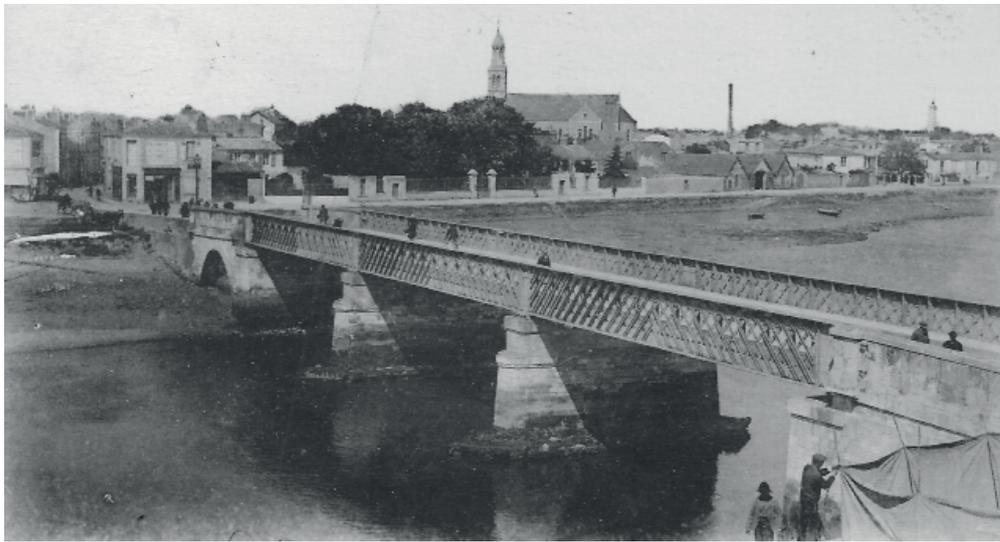
**En 1845**, le pont suspendu commença à donner des signes de délabrement alarmant. La préfecture de Vendée exigea, le 19 novembre de la même année, des réparations dont, en priorité, le remplacement du plancher en bois si pourri qu'un charretier se tua en passant au travers avec son chargement.

**Le 8 janvier 1860**, le maire de Croix-de-Vie dut signaler à la Préfecture la rupture des barres de suspension, ce qui valut aux concessionnaires une troisième injonction à procéder d'urgence et à leur charge aux réparations.

**En 1882**, inauguration d'un nouveau pont métallique qui, d'un seul jet de 57 mètres, enjamba la Vie en s'appuyant sur deux arches de pierres soutenant 3 travées de 19 mètres chacune. Il était temps car la patience des riverains était à bout après une succession de réparations de plus en plus insuffisantes. Une nouvelle fois, ce pont métallique illustra les prouesses technologiques de l'époque.

**1887** voit l'arrivée du chemin de fer à Croix-de-Vie dont une gare implantée en bout du quai de la République favorisa l'essor des 12 conserveries de la commune et l'accueil des amateurs de bains de mer. Trente ans plus tard, un train côtier reliant Bourgneuf aux Sables-d'Olonne flanqua, en amont le pont métallique, traçant une courbe audacieuse au-dessus de la Vie.

**En 1950**, les 28 juin et 8 juillet, un rapport alarmant des Ponts et Chaussées contraignit la Préfecture à imposer aux véhicules une traversée du pont au pas et en sens unique de Saint-Gilles-sur-Vie à Croix-de-Vie, pour des véhicules



Vue du Pont métallique «reliaut» depuis le Quai du Port-Fidèle, avant qu'il soit doublé d'un pont-rail (carte postale postée en septembre 1919 - collection V.I.E.)

n'excédant pas un poids de 12 tonnes, tandis que le pont de chemin de fer, reconverti en pont routier provisoire, desservait les flux allant en sens inverse. Simultanément, les ingénieurs des Ponts et Chaussées <sup>(2)</sup> lancèrent l'étude d'un nouveau pont.

**En 1957**, un pont construit selon une nouvelle méthode révolutionnaire, le béton précontraint, remplaça le pont métallique. Plus tard, le pont de chemin de fer fut démonté, livrant ses arches aux seuls pêcheurs à la ligne jusqu'à servir de support pour une passerelle métallique dite passerelle «Bénéteau» en 2001.

**Le 1<sup>er</sup> février 1967**, les maires de Croix-de-Vie et de Saint-Gilles-sur-Vie décidèrent la fusion des deux communes ; l'idée mûrissait depuis 1938. Saluant l'évènement et avec l'ambition de préfigurer, par là même, un avenir plus partagé, le pont fut baptisé «Pont de la Concorde».

### Michelle Boulègue.

(1)-Il est probable que cette inégalité de traitement ait été due au fait que Saint-Gilles-sur-Vie ait pu avoir participé au financement. Ce qui reste à établir.

(2) Il s'agissait des ingénieurs Blondeau, Nauleau et Roger Lévêque. Sources : les archives des Ponts et Chaussées de Vendée.

## 6 - Historique et perspectives de l'aire urbaine du havre de Vie.

L'actualité courante nous relie aux perspectives de l'aire urbaine du havre-de-Vie : d'abord le 50<sup>ème</sup> anniversaire de la fusion de Saint-Gilles-sur-Vie et de Croix-de-Vie en 1967, nous apporte l'enseignement d'un difficile accouchement de la nouvelle commune qui a permis aux deux rives enfin réconciliées d'unir leur destin

pour défendre et développer les atouts de Saint-Gilles-Croix-de-Vie.

Ensuite l'exemple voisin des Sables-d'Olonne ne nous laisse pas indifférents quand une ville littorale de près de 45 000 habitants a vocation à devenir la locomotive du littoral vendéen, voire à devenir l'agglomération-phare (52 000 habitants) de la façade atlantique entre La Rochelle et Saint-Nazaire. Bien qu'étant d'une autre dimension, l'exemple du processus de naissance de la commune nouvelle des Sables-d'Olonne est également riche d'enseignements pour envisager peut-être des perspectives comparables de coopération intercommunale ou d'union (commune nouvelle) appliquées à l'aire urbaine du havre de Vie.



Marcel Baudouin, Président-fondateur du Syndicat d'initiative du Havre-de-Vie, auteur d'un guide touristique sur Saint-Gilles-sur-Vie / Croix-de-Vie / Sion-sur-l'Océan

Dans un premier article intitulé : «Historique de la fusion de Saint-Gilles-sur-Vie et de Croix-de-Vie», nous décrivons le processus de fusion de 1966-67, les principales réalisations post-fusion et la suite de la mutualisation intercommunale.

Dans un deuxième article «Quelles perspectives pour l'aire urbaine du havre de Vie ?», nous aborderons les perspectives pour l'aire urbaine du havre de Vie, compte tenu des tendances de fond aux

regroupements de communes et des aspirations des habitants tantôt attachés à l'identité communale, tantôt désireux de bénéficier des services de mobilité, d'animation culturelle ou autres opportunités d'une commune nouvelle.

### 6.1 - Historique de la fusion de Saint-Gilles-sur-Vie et de Croix-de-Vie (1967).

Il y a 50 ans, le 23 janvier 1967, avait lieu sur le pont de la Concorde l'inauguration de la fusion des deux communes voisines de part et d'autre de la Vie : Saint-Gilles-sur-Vie, vieille cité portuaire, et Croix-de-Vie, entité récente créée à la fin du XVI<sup>ème</sup> siècle (à l'origine le nom de la paroisse était Croix-de-Riez).

Cette fusion a permis à la nouvelle commune de Saint-Gilles-Croix-de-Vie un développement plus cohérent des infrastructures en apportant davantage de services à une population dont une petite partie est restée néanmoins nostalgique à l'identité de chacune des deux rives de la Vie.

Pourtant l'unification des deux bourgs n'allait pas forcément de soi tellement le poids du passé de deux cités bien différentes avait conforté le clivage géographique. Plusieurs péripéties ont jalonné l'histoire de la rivalité entre les deux communes avant les tergiversations qui ont précédé la fusion arrêtée par le préfet en décembre 1966.

Après s'être attardé sur l'historique de la fusion de 1967, il sera intéressant d'évoquer la suite de la coopération intercommunale qui notamment a permis le développement de la communauté de communes.

#### Attardons-nous d'abord sur le processus de mise en place de la fusion de 1967 <sup>(1)</sup>.

C'est au début de la deuxième mandature (1965) du binôme constitué d'Auguste Idier et d'Alphonse Barreau, respectivement maire et premier adjoint (en fait depuis 1959) de Saint-Gilles-sur-Vie, que la question de la fusion de Saint-Gilles avec Croix-de-Vie, entra dans une phase plus concrète. En effet, sans parler de l'option, au moment de la Révolution (décret du 14 décembre 1789)<sup>(2)</sup>, d'une commune unique regroupant les deux paroisses, plusieurs tentatives de fusion (défendue notamment par Marcel Baudouin dans les années 1920), furent déjà officiellement projetées avec vote favorable : au conseil municipal du 9 mai 1864 et à celui du 14 septembre 1890, mais à l'époque les mentalités n'étaient pas encore suffisamment prêtes.



Auguste Idier - Maire de Saint-Gilles-sur-Vie de mars 1959 à décembre 1966 (photo : Collection Marlène et René Wiart).



Marcel Ragon - Maire de Croix-de-Vie de 1965 à 1966 et de Saint-Gilles-Croix-de-Vie de 1967 à 1977 (photo : Collection Marlène et René Wiart)

L'idée faisait néanmoins son chemin. L'union des commerçants, artisans et industriels du Havre de Vie, présidée par Charles Grasset était favorable à la fusion. Cette idée progressait également dans les services et mouvements liés aux deux paroisses, au niveau des associations sportives (football, cyclisme, natation, ...) et culturelles, de même qu'au Syndicat d'initiative du Hâvre-de-Vie.

Chacune des deux communes s'était lancée dans des investissements conséquents : notamment le collège pour Saint-Gilles, la rénovation du centre de marée (bien que la pêche connût un effondrement dans les années 1960) et la construction d'une nouvelle mairie pour Croix-de-Vie. De nombreuses questions s'invitaient dans le projet de fusion comme le lieu de la mairie principale, l'opportunité d'une consultation des habitants des deux communes, etc. Le 26 octobre 1965, une réunion présidée par le sous-préfet des Sables-d'Olonne rassemblent les élus des trois communes concernées (Saint-Gilles-sur-Vie, Croix-de-Vie, Saint-Hilaire-de-Riez). Deux scénarios sont débattus :

- la fusion des trois communes ;
  - la création d'un syndicat intercommunal à vocation multiple (SIVOM) ;
- Suites à plusieurs réunions de la commission chargée du processus de rapprochement et des conseils municipaux, il ressort en août 1966 les positions suivantes :
- le conseil de Saint-Gilles se prononce pour une fusion quel que soit le nombre de communes concernées.
  - Saint-Hilaire est favorable à un SIVOM.
  - Croix-de-Vie opte pour une fusion des trois communes.

Au conseil municipal de Saint-Gilles du 28 octobre 1966, il est voté (11 voix pour, 7 contre, 3 nuls) l'organisation d'élections destinées à constituer le futur conseil, plutôt que de le composer avec une partie des membres des anciens conseils municipaux, comme le prévoyait l'article 10 du Code Muni-

cipal, comme le proposait la préfecture et qu'appuyaient le maire Auguste Idier et son premier adjoint Alphonse Barreau. Auguste Idier, désavoué par le vote favorable à de nouvelles élections, démissionna. A Croix-de-Vie, le conseil municipal présidé par le maire Marcel Ragon, était favorable à une union sans élections.

Par arrêté préfectoral du 20 décembre 1966, le principe de la fusion des deux communes est acquis. La nouvelle commune qui portera le nom de Saint-Gilles-Croix-de-Vie est de 5796 habitants (recensement de 1962). Elle sera administrée jusqu'au renouvellement des conseils municipaux par un conseil de 23 membres, 13 de Saint-Gilles et 10 de Croix-de-Vie. La nouvelle commune fut inaugurée le 23 janvier 1967.

Marcel Ragon, président du Cercle nautique, fut élu Maire, Alphonse Barreau 1<sup>er</sup> adjoint pour Saint-Gilles, Maurice Biron 1<sup>er</sup> adjoint pour Croix-de-Vie.

Le sous-préfet ne manqua pas de souligner «qu'un retard indéniable existe dans le Havre de Vie ; de grands projets restent à réaliser : un stade, une maison des jeunes, la circulation, l'agrandissement de port. Je vous donne ma parole que ces projets seront désormais réalisés».

Les élections municipales de mars 1971 qui suivirent une période féconde en réalisations confirmèrent Marcel Ragon à sa fonction de premier magistrat de la commune, secondé au deuxième tour par le socialiste le Docteur Alibert.

#### Les réalisations post-fusion :

Pour répondre à l'essor de la plaisance, il fut décidé de construire un port de plaisance en lieu et place de la roussière (construction entre 1974 et 1976).

D'autres réalisations transformèrent la nouvelle commune parmi lesquelles :

- la construction en 1968 du collège Pierre Garcie Ferrande ;
- la sauvegarde de la dune de la Garenne (250 000 pieds d'oyats plantés) en 1978 ;
- la construction du centre de secours en 1982 ;

- la réalisation du centre commercial en 1987 (qui sera fermé en mai 2010 lors de son transfert sur le pôle Océanis)
- le transfert de l'école du Bac à la rentrée 1994 dans la nouvelle école publique Les Salines devenue «l'école du havre de Vie» en accueillant 40 % de scolaires Gillocrussiens, 32 % d'Hilairois, 20 % de Fénelotains ;
- la création du centre socioculturel en mai 1998 ;
- la semi rapide et les infrastructures liées (un pont pour la route de Nantes en entrée du Fenouiller et 4 boviducs) ;
- la zone artisanale de la Bégaudière façonnée autour des années 2000 (actuellement 110 entreprises, 2 500 emplois) ;
- la réalisation d'un complexe cinématographique le Cinémarine qui regroupe 4 salles, ouvert fin 2003 ;
- la révision du PLU (Plan Local d'urbanisme) durant la période 2004-2008 ;
- la restauration du remblai de la Grande Plage en 2008 ;
- la construction en 2008-2009 du pont-rail sur l'avenue du Terre-Fort.

Parallèlement l'esprit de mutualisation intercommunale que prônait Saint-Hilaire-de-Riez avec le syndicat s'est développée tant sur des coopérations locales de Saint-Gilles-Croix-de-Vie avec les communes voisines (notamment Saint-Hilaire-de-Riez et Le Fenouiller) que dans le cadre de la Communauté de Communes.

Citons trois coopérations intercommunales importantes, l'une dans le domaine de l'épuration des eaux, l'autre dans le domaine de la mobilité intercommunale, la troisième relative à la gestion des eaux pluviales pour limiter les risques d'inondation.

- La station d'épuration construite en 1982 sur la commune de Saint-Gilles-Croix-de-Vie et réhabilitée en 2004 est gérée par le Sivos pour l'épuration du Havre de Vie, Syndicat intercommunal composé des trois communes. Le projet en 2017 d'une nouvelle station d'épuration est supporté par les trois communes concernées ainsi que Notre-Dame-de-Riez.

- La construction d'un pont-rail sur l'avenue de Terre-Fort a permis d'établir une liaison directe entre les deux communes dans le prolongement du boulevard Pompidou, en s'affranchissant de deux passages à niveau. C'est grâce à la participation financière conjointe de Saint-Hilaire-de-Riez et de Saint-Gilles-Croix-de-Vie que le projet soutenu par la Région et par le RFF (Réseau Ferré de France) engagé

par un programme de suppression des passages à niveau, a pu voir le jour au profit de la mobilité intercommunale (ouverture à la circulation en juin 2009).

- Dernièrement (2015-2016), la prévention des risques d'inondation sur le secteur de la Soudinière et du boulevard Pompidou fait l'objet d'un nouveau réseau d'évacuation des eaux pluviales avec une participation financière de la part de Saint-Hilaire (environ 9,4 %).

L'intercommunalité élargie au pays local a commencé dès mai 1987 par la création du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples (SIVOM) «Mer et Vie» jusqu'en avril 2001. La mise en œuvre de la Communauté de Communes (CdC) du pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, qui obéit à la mutualisation de plusieurs compétences, s'est à la fois développée :

- d'une part, par extension du périmètre (difficile fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2010 de la CdC de la Côte-de-Lumière créée en 1997, avec la CdC Atlancia créée en 1993 et le Syndicat Mixte Mer-et-Vie créé en avril 2001), ce qui a porté le nombre de communes de 10 à 14 et le nombre d'habitants à 46 000,
- et d'autre part, par l'extension du champ des compétences (dernièrement salle de spectacle, transport de personnes, gestion portuaire, ...) afin de répondre aux enjeux du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie.

En même temps on observe que les prérogatives communales ne laissent guère d'ouverture à des compétences à vocation communautaire comme par exemple les activités nautiques ou le transport de personnes par bus, domaine dans lequel les coopérations intercommunales voisines n'ont pas réussi à s'exercer (cas du bus à Saint-Gilles-Croix-de-Vie, de l'Hilagobus à Saint-Hilaire-de-Riez). A l'instar d'autres aires urbaines en processus de fusion, le futur de l'aire urbaine du havre de Vie, n'est-il pas également dans une unification communale comme la promettent les maires des deux principales communes ? Nous présenterons les perspectives possibles dans l'article suivant.

**Jean-Michel Barreau.**  
**(jm.barreau9444@orange.fr)**  
**Denis.Draoulec22@orange.fr**

(1) D'après les écrits de Jean-Michel Barreau, fils d'Alphonse Barreau, premier adjoint du conseil municipal de Saint-Gilles-sur-Vie à l'époque des faits.

(2) Le décret du 14 décembre 1789 de l'Assemblée Constituante, relatif à la constitution des municipalités,

*institue la création des communes en lieu et place des anciennes structures (paroisses, communautés d'habitants, communautés urbaines, structures municipales globalement héritées de la citoyenneté gallo-romaine, ...). Le regroupement des deux paroisses contiguës Saint-Gilles et Croix-de-Vie avait à l'époque été déjà abordé. Lors de la déchristianisation de 1793, la commune de Saint-Gilles fut renommée en «Port-Fidèle», celle de Croix-de-Vie en «Le-Havre-de-Vie» et celle de Saint-Hilaire-de-Riez en «La Révolution».*

## 6.2 - Quelles perspectives pour l'aire urbaine du havre de Vie ?

Après la fusion de deux communes du havre de Vie en 1967 et le long effort de coopération intercommunale avec les communes voisines du pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie (cf. article précédent), quelles sont les perspectives de rapprochement des communes du havre de Vie pour organiser la future ville littorale peut-on entrevoir ?

### L'idée de regroupement communal en marche :

Nous avons vu dans l'article précédent les différentes formes qu'a prises la nécessaire mutualisation des moyens et des compétences : les syndicats et autres coopérations intercommunales, la Communauté de Communes, qui s'est étoffée en territoire et en compétence. L'idée de regroupement communal, de fusion de Saint-Gilles-Croix-de-Vie avec ses voisines a poursuivi son chemin chez les élus, engagés dans la coopération intercommunale et le fonctionnement de la Communauté de communes<sup>(1)</sup>, et également parmi la population, dans les associations.

Du côté des élus, l'année 2014 fut riche en déclarations, d'abord à l'occasion des vœux de janvier 2014 (où les deux maires sortants des dernières élections,

Jacques Fraise et Patrick Nayl, ont annoncé qu'ils étaient favorables à la fusion), puis lors des élections municipales de 2014, les nouveaux maires de Saint-Gilles-Croix-de-Vie et Saint-Hilaire-de-Riez ont séparément annoncé qu'ils étaient également favorables à une fusion de communes.

L'été 2016, lors des réunions du quartier de Croix-de-Vie, le Maire de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, entouré de ses élus, a annoncé : «Une fusion avec Saint-Hilaire et d'autres est possible». «La fusion, moi je dis oui mais il ne faut pas s'arrêter là... Il y a aussi Givrand, Le Fenouiller, Notre-Dame-de-Riez. Il faut y réfléchir car c'est l'avenir, mais une fusion reste très complexe»<sup>(2)</sup>.

**Du côté de la population, l'osmose «intercommunale»** est déjà réelle dans bien des domaines. Citons : le domaine de l'emploi avec des actifs travaillant dans une commune et habitant dans l'autre, celui de la consommation où les marchés, centres commerciaux, boutiques de proximité, magasins ou dépôts de circuit court accueillent indifféremment les consommateurs de l'aire urbaine ; celui de la culture qui rassemble la population lors des différents spectacles, conférences et autres manifestations et qui fait bénéficier les personnes de différentes communes des services de la bibliothèque ou de la médiathèque (même si un surcoût hors commune est institué).

Le rapprochement communal, la fusion, font partie des sujets que les habitants évoquent par rapport aux préoccupations du quotidien : espérance d'un service de transport unique et étendu,



L'un des scénarii de configuration de la nouvelle commune du havre de Vie

de service de déplacement harmonisé (transports à la demande), de liaisons douces entre bourgs ou entre quartiers, possibilité d'un enseignement secondaire, ...), tout en étant préoccupés par les aspects fiscaux d'une harmonisation des taux d'imposition, si possible vers le bas compte tenu des mutualisations prévisibles.

Enfin les associations témoignent déjà de la fusion des populations communales sur différents objets comme le sport, l'accueil de la jeunesse, l'animation culturelle, la protection de l'environnement, la défense contre la mer, l'amicale laïque, la sauvegarde des coutumes et du patrimoine, etc.

### Perspectives d'une ville littorale :

Néanmoins, le sujet de la fusion, présent dans les esprits, a besoin de mûrir, d'abord par le questionnement à propos du destin de la cité, de l'évolution de sa démographie, du sens du développement durable urbain au profit des habitants du territoire.

Quelles perspectives de transformation de stations balnéaires soutenue par le tourisme et le résidentiel en une ville littorale attractive, siège de productions industrielles historiques (construction navale, conserverie) qui continuent à l'identifier, et donnant au tourisme une dimension culturelle tout au long de l'année ?

Quel type de développement urbain pouvons-nous souhaiter pour répondre aux aspirations de la population et préparer la cité de demain, durable et solidaire, au profit des futures générations ? Comment agir pour rééquilibrer au profit des jeunes ménages la démographie favorisée à terme par la construction d'une entité économique, sociale et culturelle élargie offrant une palette de services et donc attractive tant pour les entreprises que pour les habitants ?

Quelles sont les pistes d'organisation des communes concernées pour tirer profit des mutualisations indispensables pour l'avenir et des synergies urbaines, tout en soutenant le milieu rural dont il faut, pour les générations futures, renforcer le tissu socio-économique et sauvegarder les formes d'agriculture paysanne, source de la consommation locale de qualité ?

Faut-il se limiter à une fusion de communes du havre de Vie, ce qui en considérant le périmètre étendu (aux autres communes voisines Le Fenouiller, Givrand, Notre-Dame-de-Riez) représenterait une ville d'environ 28 000 habitants) ou donner de réelles perspectives à une communauté de communes renforcée (voire à une future communauté d'agglomération) afin qu'elle devienne



locomotive de l'essor du Pays de Saint-Gilles, ou bien s'engager sur les deux dispositifs ?

L'exemple de la ville voisine, les Sables-d'Olonne, nouvelle commune au 1<sup>er</sup> janvier 2019 de 45 000 habitants et tête de la Communauté d'agglomération de 52 000 habitants regroupant les trois communes en projet de fusion et 4 autres communes voisines), nous montre des pistes de réflexion. L'analogie bien qu'instructive (au plan géographique, historique des deux cités portuaires, ...) est cependant limitée par des différences importantes : la taille, la structure et l'importance administrative ne sont pas les mêmes. La configuration des communes concernées (Les Sables-d'Olonne, Olonne-sur-Mer et Château-d'Olonne) est très urbaine, beaucoup plus dense et peuplée que l'aire urbaine du havre de Vie (avec ses 5 communes regroupées), ce qui fera de la nouvelle commune la seconde du département. Moins enclavée que l'aire urbaine du havre de Vie, l'agglomération des Sables possède une liaison rapide avec La Roche-sur-Yon et Nantes qui permet un développement économique plus prospère. Son audience commerciale lui permet d'être chef de file de l'organisation de la pêche en Vendée.

### Et la démocratie dans le processus de fusion ?

Au-delà de la problématique de la souhaitable consultation voire du référendum, doit-on laisser les élus de chacune des communes préfigurer seuls la nouvelle commune ou l'intelligence collective (vecteur de la démocratie participative) doit-elle également contribuer à cette préfiguration.

Comment associer à la démarche de participation les populations communales, les assemblées de quartier, les associations (d'habitants, de commerçants-artisans), le conseil des sages (de

Saint-Hilaire-de-Riez), les groupes de jeunes (CMJ, les jeunes du socioculturel, les représentants des collégiens, des lycéens, les jeunes actifs, ...)

Côté représentation par les élus, le cadre souple offert par la loi «pour des communes fortes et vivantes» du 16 mars 2015, initiée par l'AMF<sup>(3)</sup>, permet aux élus de définir eux-mêmes l'organisation de la représentation communale des anciennes communes, notamment pour la gestion du quotidien des habitants à un coût raisonnable. Les anciennes communes peuvent, sous le statut de commune déléguée, conserver certaines compétences (état civil, gestion d'équipement de proximité, relation avec les habitants, etc.).

Nous terminerons cette courte présentation

- en rappelant la tendance de fond qui prévaut en ce qui concerne les regroupements,
- en soulignant les précautions à prendre pour réussir la fusion afin que nul quartier, nulle communauté ne se sente délaissée dans la perspective d'unification communale,
- et en évoquant les services et projets qui pourraient «enchanter» la perspective de la nouvelle commune.

**La tendance de fond** en termes de regroupement de collectivités locales est promue par l'Europe (diminution drastique du nombre de communes dans tous les pays européens), relayée en France par la loi NOTRe<sup>(4)</sup> qui s'est attachée notamment à étoffer les intercommunalités en fixant la limite minimale de 15 000 habitants, ce qui a entraîné une baisse du nombre des communautés (de 29 à 19 en Vendée au 1<sup>er</sup> janvier 2017). La loi NOTRe ne concerne cependant pas la fusion de communes. Le mouvement de regroupement devrait

se poursuivre sur la base de grandes communautés d'agglomération comme celle existante à la Roche-sur-Yon ou celle créée autour des Sables-d'Olonne (au 1<sup>er</sup> janvier 2017). La création d'une agglomération au Nord-Ouest Vendée, autour de Challans, est suggérée par la Préfecture<sup>(5)</sup>.

L'aire urbaine du havre de Vie (néanmoins 4<sup>ème</sup> de Vendée) a-t-elle vocation à faire partie de la future agglomération de Challans (cf. proximité des deux aires urbaines sur le schéma ci-dessus), ou doit-elle promouvoir l'idée d'une ville littorale défendant ses prérogatives de station balnéaire et de cité portuaire avec les activités liées, tout en acceptant un adossement à l'aire urbaine de Challans, voire à la métropole nantaise ? Cependant si l'Europe demande à la France de réduire le nombre de ses 35 500 communes, aucune obligation de fusion ne s'impose à ce jour aux communes de la République française. La mutualisation des moyens et des compétences restent la principale motivation des fusions de communes dont le phénomène a pris une ampleur sans précédent ces deux dernières années avec près de 300 communes nouvelles au 1<sup>er</sup> janvier 2016, 71 au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et plusieurs centaines de projets en gestation. Il est vrai que l'instauration du pacte financier qui garantissent pendant trois ans le niveau des dotations de l'État aux communes fusionnant en 2015 ou 2016 a facilité l'adhésion des communes concernées.

La Vendée n'est pas en reste avec huit nouvelles communes qui ont vu le jour le 1<sup>er</sup> janvier 2016, dont Essarts-en-Bois, Sevremont, Bellevigny, Rives de l'Yon. D'autres projets de communes nouvelles sont en cours, voire actés au 1<sup>er</sup> janvier 2017 : cas de La Tranche-sur-Mer, des Achards, etc. , ou plus tardivement : cas des Sables-d'Olonne qui, après 30 ans de discussions, prévoit de réunir trois communes d'égales importance démographique : Les Sables-d'Olonne, Olonne-sur Mer et Château-d'Olonne ; la dernière consultation le 11 décembre 2016 des Castelonnais (favorables à 68% à la fusion à trois) a décidé les élus de préparer la fusion à trois prévue le 1<sup>er</sup> janvier 2019, avec l'ambition d'être une ville dynamique de la façade atlantique, forte de 45 000 habitants.

Les exemples nous montrent que plutôt que d'être contrainte, la fusion doit correspondre à la mise en œuvre d'une aspiration à vivre ensemble avec des moyens multipliés et des synergies nouvelles dans une ville de dimension suffi-

sante pour offrir davantage de services et d'animation avec des coûts modérés et permettre aux futures générations de pouvoir y vivre décemment.

### Quelles précautions à prendre pour réussir la fusion ?

L'organisation du processus de fusion est capitale déjà pour définir le sens de l'opération (le pourquoi, pour quelles opportunités) et établir une stratégie de réflexion, de diagnostic et de mise en œuvre planifiée, notamment avec la participation de la population, condition de l'adhésion au projet. L'accompagnement des services préfectoraux, l'expertise d'un cabinet d'étude et des experts de l'Association des Maires sont conseillés ne serait-ce que pour rédiger une charte de la fusion.

Comment éviter les conséquences d'égoïsme et les tentations hégémoniques sur la base de scénarios de déséquilibre comme par exemple l'inclusion de Saint-Gilles-Croix-de-Vie dans le giron de Saint-Hilaire-de-Riez ou à l'inverse Saint-Gilles-Croix-de-Vie qui tirerait seul profit d'une extension communale phénoménale, tant en surface qu'en population ?

Comment améliorer la lisibilité de la destination touristique du havre de Vie en combinant les identités des stations balnéaires ?

### Enchanter la perspective de fusion :

les attentes de la population sont fortes pour préserver un cadre de vie harmonieux et améliorer les conditions de vie dans sa commune. Parmi celles-ci, nous citerons la mobilité, le logement, l'emploi, la culture. La mobilité devrait pouvoir être rendue plus cohérente dans le cadre de la nouvelle commune en charge ;

- du plan de circulation à l'échelle de l'aire urbaine, y compris pour la contourner (l'optimisation de la liaison par le 3<sup>ème</sup> pont sur la Vie est indispensable) ;
  - du développement des voies de liaisons douces entre les bourgs et les quartiers et aussi avec la zone du Soleil Levant (siège communautaire, Restos du cœur, ...), avec une préoccupation particulière pour les déplacements des personnes à mobilité réduite et des familles avec poussette ;
  - du service unifié et étendu (extension des trajets et des plages horaires) de transport en commun profitable également aux salariés, également pour un service de déplacement à la demande pour tous.
- Des possibilités nouvelles de construction sur un territoire commun et de réhabilitation du bâti ancien devraient permettre d'accroître le parc de logements plus faci-

lement accessibles notamment pour les jeunes ménages.

Les nombreuses possibilités de synergies ont vocation à doper l'activité économique et l'emploi sur l'aire urbaine : extension du marché local qui devient plus attractif, renforcement des groupements d'employeurs, création de coopératives d'activité et d'emploi, ajout de nouvelles formations en alternances MFR (Maisons familiales et rurales), cultures maraichères de produits sains destinées à la consommation collective locale, création d'une zone d'artisanat d'art et d'ateliers de bien-être dans le vieux Saint-Gilles, etc.

En prolongement de ce qui a été fait (complexe Cinémarine, rénovation de la salle de la Conserverie) ou de ce qui est en projet (future salle de spectacle, rénovation de la salle Gaston-Pateau), la nouvelle commune devrait également donner de nouvelles perspectives en matière d'éducation artistique et d'animation culturelle comme la création d'une école de musique accessible pour tous, l'extension de la médiathèque avec par exemple les ateliers liés au numérique ou de montage audiovisuel, l'accueil d'une université permanente, l'amorce d'un musée littoral, la création en lien avec l'Institut de Géographie Nantais IGARUN d'un observatoire de l'estuaire de la Vie et du littoral du havre de Vie, etc.

Enchanter l'avenir, c'est imaginer, élever le niveau de conscience du vivre ensemble et de l'histoire future, offrir un terreau de vie favorable aux futures générations. Au regard de la transition énergétique, c'est mettre en mouvement le territoire à énergie positive (TEPos) clé de l'écodéveloppement et de l'emploi durable. Avec quels vents gonfler la voile de la ville littorale ? Sénèque nous rappelle qu' «Il n'est pas de vent favorable pour celui qui ne sait où il va».

### Denis.Draoulec22@orange.fr

(1) La loi de réforme des collectivités territoriales du 16 décembre 2010 a notamment renforcé la démocratie locale par l'élection au suffrage universel des conseillers communaux des intercommunalités en même temps que les conseillers municipaux.

(2) Réunion du quartier de Croix-de-Vie du jeudi 9 juin 2016  
Publication Internet du 10 juin 2016 et article du journal Ouest France du 11 juin 2016

<http://www.ouest-france.fr/pays-de-la-loire/saint-gilles-croix-de-vie-85800/saint-gilles-une-fusion-avec-saint-hilaire-et-d'autres-est-possible-4289397>

(3) Loi n° 2015-292 du 16 mars 2015 relative à l'amélioration du régime de la commune nouvelle, pour des communes fortes et vivantes. En soutenant cette loi, l'AMIF (Association des Maires de France) a voulu rénover la forme des regroupements de communes contiguës, voire à l'échelle de la communauté de communes.

Concrètement, l'AMIF met à disposition des communes candidates des documents de méthodologie de fusion (fiches conseils, exemple de chartes et de délibération qui ont conduit à la création d'une commune nouvelle).

[http://www.amif.asso.fr/document/communes\\_nouvelles.asp](http://www.amif.asso.fr/document/communes_nouvelles.asp)

Le statut de commune associée avait institué par la loi du 16 juillet 1971 sur les fusions et regroupements de communes, dite «loi Marcellin», loi abrogée et remplacée par la loi du 16 décembre 2010 et la nouvelle loi du 16 mars 2015. L'AMIF défend ce statut qui adoucit la centralisation induite par la fusion.

(4) Loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Notre) a pour but la constitution de territoires plus cohérents, adaptés aux «bassins de vie» et dotés d'une capacité de mutualisation plus importante.

(5) D'après Jacques Bernard directeur de la Maison des communes (interviewé par la revue Racines Catherine Baty)  
<http://www.magazine-racines.fr/de-nouvelles-communautés-de-communes-en-vendée/>

## 1 - Nouveau plan de circulation en gestation à Saint-Gilles-Croix-de-Vie.

La municipalité a lancé l'étude d'un plan de circulation afin d'améliorer la circulation particulièrement en période estivale et la sécurité des déplacements des différents usagers, en faisant appel à un bureau d'étude du groupe EGIS. Après une phase de diagnostic, le bureau d'étude présentera en 2017 ses préconisations et propositions de scénarios avant de dresser les propositions opérationnelles.

### Démarche de concertation avec les assemblées de quartier.

La démarche de concertation avec la population est organisée au minimum car seul un des référents (parmi les trois) de chacune des cinq assemblées de quartier, participe aux réunions. Le bureau d'étude a proposé de compléter un guide d'entretien permettant de recueillir les observations à partir de questions sur l'organisation du territoire, les déplacements, l'organisation de la voirie, les évolutions de trafic, etc.

La première réunion du jeudi 2 juin 2016, en présence également d'un représentant des taxis et un représentant des commerçants a permis d'évoquer plusieurs problématiques, dont : la sécurité piétons et cyclistes, les nuisances sonores et les pollutions atmosphériques, les panneaux signalétiques et les panneaux de signalisation routière, les passages piétons et cyclistes, les voies partagées piétons-cyclistes, les sens de circulation, le désengorgement du centre-ville, etc.

### Diagnostic établi par le bureau d'étude.

Le bureau d'étude a établi un diagnostic présenté le 30 septembre 2016 qui porte notamment :

- sur la problématique du fonctionnement de la circulation des différents usagers en saison estivale d'une ville concentrant 32 000 habitants en résidence sur un territoire restreint, sans compter l'activité des commerçants et les flux quotidiens des visiteurs ;
- sur l'analyse des flux en différents endroits de la commune (flux quotidien de 14 000 véhicules sur le pont de la Concorde), des vitesses, des capaci-

tés de stationnement ;

- sur les aménagements «modes doux» (piétons, cyclistes, PMR) avec la perspective d'un schéma cyclable communal à construire ;
- sur le service de transport collectif (Gillobus), qui atteint une fréquentation d'environ 1000 passages par mois ;
- sur les enjeux : maîtrise d'entrée des visiteurs, gestion des parkings, circulation apaisée, «faire des modes doux la marque de fabrique de Saint-Gilles-Croix-de-Vie ?».

qui n'offrent pas toujours une sécurité de passage par manque de visibilité et absence de refuge central.

En élargissant le débat, des questions complémentaires se posent. Comment ce plan de circulation s'inscrit-il dans l'aire urbaine du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie ? Comment contourner cette aire urbaine en cas de saturation du trafic et réduire son enclavement ? Comment inscrire ce plan de circulation dans les objectifs du Plan Climat-Air-Energie territorial (PCAET) ? Comment développer le réseau de transport col-



Parallèlement au plan de circulation, il reste à la commune à traiter les discontinuités des pistes cyclables, notamment entre Boisvinet et le pont de la Concorde, et à réaliser les aménagements nécessaires pour réduire les risques d'accidents aux différents endroits présentant des difficultés notamment pour les piétons et les cyclistes. Les statistiques des accidents révèlent la vulnérabilité des personnes âgées notamment lorsqu'elles empruntent les passages piétons. Les îlots centraux servant de refuge aux piétons font partie des aménagements à promouvoir. Les intersections présentant un danger pour la circulation des cyclistes sont à sécuriser notamment au profit des scolaires.

On citera par exemple le carrefour de la Croix d'Orion, le franchissement du boulevard Pompidou entre les deux ronds-points, celui des Pompiers et celui des Halles de la Vie, les extrémités du Pont de la Concorde, l'accès au pont du Fenouiller, le quai du Port Fidèle jalonné de six passages piétons

lectif afin de répondre à l'attente d'une population concernée par le même bassin de vie ?

Inscrire le plan de circulation dans l'aire urbaine du pays de Saint-Gilles-sur-Vie nécessite d'étudier les flux de trafic conduisant à saturer les axes de circulation en particulier durant la période estivale. Le goulot d'étranglement que constitue le fleuve côtier, la Vie, qui engendre la saturation de la semi-rapide (route du sel), rend nécessaire de renforcer la solution de contournement que constitue déjà la liaison entre Le Fenouiller et Saint-Hilaire-de-Riez via le pont du barrage des Vallées. Le désenclavement de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, condition nécessaire à l'amélioration de l'accessibilité du territoire, notamment depuis la métropole économique nantaise, passe par un axe de liaison raccordant la commune à la route D32 (la Route bleue) joignant Challans et les Sables-d'Olonne. Celle-ci devra être configurée en fonction de l'accroissement du trafic, notamment lié au développement des structures

économiques (Vendéopôle, nouvelle zone artisanale de Saint-Révérend).

### **Lien avec le plan de transition «Climat Air Energie» du territoire.**

Inscrire le plan de circulation dans le contexte du PCAET du pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie<sup>(1)</sup> permet notamment de prendre en compte des impacts négatifs du trafic automobile présent sur la commune. En effet la saturation automobile durant les périodes d'affluence est génératrice d'une pollution néfaste à la santé des habitants et des visiteurs. Sur plusieurs kilomètres de bouchons présents sur le petit périmètre de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, l'émission de particules fines peut être considérable en fonction de la situation météorologique. Rappelons que l'émission des particules fines émises, notamment par la motorisation diesel, provoque asthmes et maladies respiratoires et cardiovasculaires sans compter les effets néfastes sur la reproduction et la neurologie (liens avec le développement des maladies neuro-dégénératives Parkinson et Alzheimer). D'autres composés (oxyde d'azote, sulfates, ozone) émis par les véhicules apportent également leur dose de pollution néfaste à la santé et à l'environnement. La population de Saint-Gilles-Croix-de-Vie vieillissante (plus de 50 % de plus de 60 ans) est très vulnérable à ce type de pollution automobile. Côté effet de serre, la pollution automobile en émettant le gaz carbonique accroît l'impact sur le réchauffement climatique. L'objectif est donc de réduire la pollution automobile, notamment par la promotion des modes actifs de déplacement et des transports en commun et par la mise en place d'itinéraires de contournement et de parcs de stationnement périphériques. Favoriser la circulation des véhicules électriques (bornes de recharge, stationnement gratuit, ...) est également un levier du PCAET.

Le développement du service de transport collectif, également un dispositif privilégié du PCAET, répond à l'attente d'une population impliquée par des déplacements dans un même bassin de vie. C'est donc à l'échelle de l'aire urbaine que la réponse d'un transport collectif utilitaire et agrément-loisir doit être apportée.

### **En conclusion : prévention et aménagement durable pour un plan de circulation réussi.**

L'établissement d'un plan de circulation sur la commune de Saint-Gilles-Croix-de-Vie réclame à la fois une vision glo-

bale des flux dans l'aire urbaine et ses alentours et une volonté d'assurer la transition énergétique, écologique et sociétale rééquilibrant la part des modes de déplacement compatibles avec le développement durable. Compte tenu, d'une part des risques de la saturation automobile engendrant une pollution néfaste pour la santé et l'environnement, et d'autre part des bénéfices en termes de santé, de bien-être, de cadre de vie, générés par les modes actifs de déplacements, les spécialistes de la prévention pensent que les vraies solutions passent par un changement de modèle en matière de mobilité.

Des mesures considérées comme impopulaires comme la requalification de l'espace public des voiries au profit des voies douces, la limitation du stationnement en places et en durée avec transfert des places dans les parkings périphériques joints par cheminements adaptés et par navettes, généralisation des voiries à circulation apaisée (zone 30, zone de rencontre, zone piétonne), devront être expliquées par les acteurs pour susciter l'adhésion au nouveau plan de circulation et assurer sa réussite dans un objectif de prévention et d'aménagement durable.

(1) PCAET : Plan Climat Air Energie territorial du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie est en cours d'élaboration (exigé pour fin 2018) à partir du SCROAE, Schéma régional Climat Air Energie des Pays de la Loire, approuvé en avril 2014.

## **2 - Aménagements urbains et paysagers du quai Gorin, du quai des Greniers et du bd. Pompidou.**

La municipalité de Saint-Gilles-Croix-de-Vie a confié au bureau d'étude architecture et urbanisme Sophie Blanchet (patronyme sans lien avec celui du Maire) le soin de réaménager le boulevard Georges Pompidou, le quai Gorin et le quai des Greniers. Ces aménagements font suite à une série de travaux de rénovation (2013-2016): du réseau d'eaux usées, du réseau d'eau potable, du réseau de gaz, de l'effacement des réseaux aériens, du réseau d'eaux pluviales. Ces derniers s'inscrivent avec la digue du quai Gorin (terminée en 2015) dans les dispositifs de prévention contre les risques d'inondation terrestre et de submersion marine (malgré tout, il sera nécessaire de rehausser la digue actuelle de 40 cm pour appliquer les prescriptions du PPRL, Plan de prévention

des risques littoraux, arrêté en 2016, cf. article du Bulletin V.I.E. 2016).

### **Concertation avec les habitants.**

La Mairie définit le projet comme une restructuration qualitative de l'espace pour faciliter les déplacements de tous modes dans un cadre paysager convivial valorisant les bords de la Vie.

L'objectif premier des aménagements présentés par Sophie Blanchet en première réunion est de «sécuriser la circulation de tous les usagers en faisant ralentir les véhicules et en aménageant des voies douces».

La concertation avec les habitants organisée par le service Planification Urbaine et Développement Durable de la Mairie et menée par le bureau d'étude s'est faite sur la base de trois étapes en octobre 2016 :

- une première réunion publique (4 octobre) ;
- deux ateliers thématiques sous la forme de déambulations avec les conseillers du bureau d'étude auxquelles ont pris part également élus et représentants des services municipaux (11 octobre) ;
- deux ateliers de restitution des différentes observations avec le bureau d'étude et une réunion de synthèse réunissant les deux groupes-ateliers (18 octobre).

Ces réunions et ateliers ont permis de confronter l'esquisse du projet d'aménagement élaboré par le bureau d'étude aux attentes des habitants volontaires pour la concertation. Parmi les nombreux sujets de débat, certains concernaient des principes de déplacement urbain, d'autres touchaient les enjeux stratégiques de l'aménagement de l'aire urbaine du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie.

### **Imaginer la ville à l'horizon 2030.**

Appréhender les enjeux stratégiques de l'aménagement, c'est imaginer la ville à l'horizon 2030. L'axe Pompidou-Gorin préfigure déjà un maillon intra-urbain permettant de relier le centre de Saint-Gilles-Croix-de-Vie et le bourg (rénové) de Saint-Hilaire-de-Riez. Cet axe prolongé par la rue Clémenceau et surtout par la rue des Paludiers, de plus en plus urbanisée et dotée d'équipements (écoles, nouveau complexe centre aquatique, future salle de spectacles, médiathèque,...) a vocation à constituer une colonne vertébrale de l'aire urbaine revitalisée, notamment en terme de cheminement doux.

L'implication de Saint-Hilaire-de-Riez dans la définition des liaisons depuis le boulevard Pompidou avec le bourg se révèle opportune.

Deux autres enjeux, la qualité de l'air et la transition énergétique, sont liés, tant pour la réduction des particules fines émises que pour les émissions de gaz carbonique qui accroissent l'impact sur le réchauffement climatique. En conséquence, les aménagements prévus se doivent de réduire la pollution automobile, notamment en limitant

la fois par les piétons et les cyclistes «promeneurs» ou «famille» et de laisser les cyclistes confirmés, plus rapides, emprunter la voie des véhicules.

En fait l'emprise réservée pour ce stationnement rend difficile la création d'une piste cyclable (3 m pour 2 couloirs bidirectionnels) contiguë au chemin piétonnier, tout au moins sur la partie la plus étroite du quai Gorin. Il a été souligné que l'usage du vélo sur la voie parmi les véhicules pose la difficulté pour les véhicules de prévoir suf-

Concernant le stationnement sur le quai Gorin, l'association V.I.E. s'est faite le relais du point de vue des riverains (habitants et commerçants) qui ont présenté les inconvénients de l'option du stationnement des véhicules du côté du trottoir du bâti en souhaitant que le stationnement soit déplacé de l'autre côté de la route.

Beaucoup d'autres sujets débattus ont été appréhendés par le bureau d'étude dont la tâche de restituer un projet de qualité est prévue en début 2017.

**Denis.Draoulec22@orange.fr**

(1) Bureau d'étude d'architecture-urbanisme Sophie Blanchet : <http://sophie-blanchet-architecte.com/index.php/2016/08/10/amenagement-du-bd-pompidou-et-quai-gorin-a-st-gilles-croix-de-vie-85/>

(2) zones de rencontre : rappel réglementaire : Article R.110-2 du Code de la route : «... Dans cette zone, les piétons sont autorisés à circuler sur la chaussée sans y stationner et bénéficient de la priorité sur les véhicules. La vitesse des véhicules y est limitée à 20 km/h. Toutes les chaussées sont à double sens pour les cyclistes ...»



Front de mer des Sables d'Olonne avec la vitesse limitée à 20 km/h, piste cyclable et large espace piétonnier, réussite d'une circulation apaisée (Photo V.I.E.)

l'afflux de véhicules à la fois par la promotion des modes actifs de déplacement et des transports en commun et par la mise en place d'itinéraires de contournement et de parcs de stationnement périphériques.

Concernant les principes de déplacement, les discussions ont notamment porté sur les déplacements cyclistes et piétons, la place à donner au stationnement, les éventuels «sens unique», la limitation des vitesses par les zones 30, voire zones de rencontre à 20 km/h<sup>(2)</sup> etc. Le déplacement des cyclistes a été l'un des sujets le plus débattus durant la concertation. Tandis que les participants aux ateliers souhaitaient une piste cyclable en site propre (à l'instar de ce qui a été fait sur le front de mer des Sables d'Olonne par exemple), le bureau d'étude a défendu l'idée d'une voie unique partagée, fréquentée à

fisamment d'espace (1 mètre minimum réglementairement) pour doubler le cycliste sur des voies étroites (2,75 m par sens) et pour le cycliste d'échapper aux éventuelles ouvertures des portes des véhicules en stationnement longitudinal ou au recul sur la voie des véhicules garés en bataille ou en épi.

Les lieux de difficultés ont été évoqués comme le passage piétons en sortie de la rue piétonne vers le pont de la Concorde. Le cheminement des piétons quasi-continu durant les périodes d'affluence, bloque la circulation (trafic journalier de plus de 10 000 véhicules à cet endroit) générant d'importantes files de véhicules et contribuant à accumuler la pollution. Le passage alterné des piétons et des véhicules peut être traité par un feu tricolore à commande ou à programmation adaptée au trafic.

### 3 - Logement : quelles sont les attentes à Saint-Gilles-Croix-de-Vie ?

Accroître le parc de logements accessibles à Saint-Gilles-Croix-de-Vie est le levier le plus efficace pour réduire le déséquilibre générationnel de la commune ; plus de 50 % de la population est composée de seniors de plus de 60 ans. La tendance est confortée par une faiblesse en logements accessibles aux jeunes ménages modestes, ce qui a pour conséquence les fermetures de classes, la baisse de la consommation des ménages, l'augmentation des charges de prévention des risques liées à la pré-dépendance et dépendance, etc.

La part du logement «à but non lucratif» reste encore modeste : citons la livraison en 2016 de trois maisons en location-accession (aux Vergers d'Eole, pour un coût d'environ 160 K€ à la charge de chaque ménage), la livraison en janvier 2017 de 12 logements locatifs par Vendée-Logement aux Vergers d'Eole 2 et l'acquisition en mode diffus d'une dizaine de logements par Vendée-Logement dans les opérations immobilières (notamment celle du boulevard Pompidou, résidence de 98 logements). Signalons la mise à disposition par la Mairie d'un terrain à prix coutant à un ménage primo-accédant et l'acquisition par quelques primo-ac-

cédants parmi les nombreuses acquisitions d'investisseurs (Vergers d'Eole2).

Intensifier la poursuite soutenue de développement du parc locatif ou en accession à des prix modérés se révèle indispensable pour satisfaire les nombreuses demandes des habitants désireux de mieux se loger et des actifs travaillant sur la commune ou à proximité et désirant résider à Saint-Gilles-Croix-de-Vie. Des projets de création de lotissements comme celui prévu rue de la Cornue (22 800 m<sup>2</sup>), dans la vaste prairie, face au collège des Epinettes ou l'écoquartier dont les orientations d'aménagement ont été validées par le conseil municipal de 8 décembre 2016 <sup>(1)</sup>, s'inscrivent dans cet objectif de combler la faiblesse du logement accessible sur la commune et de pouvoir loger les jeunes ménages.

Concernant le parc de logements privés, les agences travaillent en flux tendu (biens entrés en fichier rapidement loués) et ne disposent donc pas de stocks de logements libres. Les logements privés à loyers encadrés (secteur «intermédiaire») qui correspondent des acquisitions de logements neufs avec défiscalisation (loi Pinel appliquée à la commune en tant que zone B1, c'est-à-dire zone tendue, plafond de loyer au m<sup>2</sup> : 10 € le m<sup>2</sup>) sont également vite loués. Ces acquisitions d'investisseurs représentent plus de 60 % du total des acquisitions en neuf, le reste étant la part destinée à la résidence secondaire et un trop faible pourcentage de logements acquis par les ménages pour la résidence principale.

Par ailleurs les OPAH (Opérations programmées d'amélioration de l'habitat) sont à dynamiser pour libérer des logements vétustes qui peuvent être rénovés tout en permettant aux proprié-

taires (souvent âgés avec de faibles pensions) de conserver et valoriser leur patrimoine <sup>(2)</sup>.

Hélas, les accidents de la vie génèrent des demandes urgentes. Habitat et Humanisme <sup>(3)</sup> contribue à apporter des réponses tant dans la recherche d'un logement à loyer adapté que dans l'accompagnement social.

Enfin l'hébergement des personnes âgées, dont l'autonomie diminue doit faire l'objet d'attention particulière.



Vergers d'Eole2 en chantier, rue de la Bégaudière  
(Photo V.I.E. 3477)

Des exemples dans les communes voisines (cas de la résidence les Primevères à Saint Maixent sur Vie ouverte en novembre 2016) révèlent des réussites très intéressantes. D'autres places, médicalisées cette fois, sont très demandées, par les familles des malades d'Alzheimer.

Nous souhaitons qu'une politique volontariste du logement, en facilitant le parcours résidentiel des familles, tant au niveau du parc de logements

accessibles que des possibilités d'accession dans le neuf ou dans l'ancien rénové, porte le dynamisme d'une commune qui a vocation à devenir le chef de file de l'aire urbaine du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie.

**Michèle Boulègue.**

**Denis.Draoulec22@orange.fr**

(1) Sur une zone de 30 hectares, dit La Croix, l'écoquartier est destiné à accueillir entre 500 et 1000 habitants dans des formes d'habitat obéissant au développement durable : sobriété énergétique, architecture bioclimatique, mixité sociale, insertion paysagère, maillage de cheminements doux, etc.

(2) Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie:

<http://www.payssaintgilles.fr/operation-programmee-damelioration-de-lhabitat-opah/>  
Lancé pour 3 ans (2016 - 2018) l'opération s'adresse aux propriétaires (occupants ou bailleurs) de logements de plus de 15 ans, qui souhaitent rénover, ou adapter leur patrimoine immobilier (amélioration énergétique, réhabilitation, équipements de confort, création de logement pour les louer à loyer abordable, soutien à l'accession à la propriété, ...) Un chargé d'opérations de l'association SOLIHA-VENDÉE (Solidaire pour l'habitat) assure des permanences pour accompagner les propriétaires (occupants ou bailleurs de logements de + de 15 ans), qui souhaitent rénover ou adapter leur patrimoine immobilier.  
Contact : 02 51 44 95 00.

Par ailleurs le Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie propose un Guide de l'habitat pour le territoire:  
<http://www.payssaintgilles.fr/medias/2016/06/2016-03-24-guide-de-lhabitat-web.pdf>

(3) Association Habitat et Humanisme, coordonnées :

1, impasse de la Misannerie, 85800 Saint-Gilles-Croix-de-Vie, Tél : 02 51 55 41 82

L'AVS 85 (Agence Immobilière à Vocation Sociale) soutenue par Habitat et Humanisme, gère une cinquantaine de logements confiés par des propriétaires privés ou publics.

l'univers de l'**HABITAT** durable

Construction de maisons individuelles

Promotion logements clés en mains

Rénovation & agrandissement

SATOV groupe

SATOV maison SEPHORIA ALAXIA promotion I-RENOV rénovation

## 1 - Où en est notre projet de Verger potager participatif ?

### Petit rappel «historique» !

Il y a un an, dans notre bulletin 2016, nous vous avons présenté une première étude d'un projet inspiré par le mouvement «Incroyables Comestibles».

Nous vous rappelons qu'il s'agit de créer et de faire vivre par des bénévoles, et grâce aux dons, des espaces urbains où seront associées des plantes vivrières et bénéfiques dites encore auxiliaires. Il faut pour cela combiner sur la même surface, arbres et arbustes fruitiers, légumes et fleurs, à la libre disposition des habitants, en appliquant des méthodes agro-écologiques et permacoles, respectueuses de l'environnement et de la santé de chacun.

La Mairie et les services techniques, intéressés par notre projet, nous ont alors proposé fin 2015 deux sites. Malheureusement, aucun ne répondait à l'ensemble des critères que nous considérons comme essentiels pour la réussite du projet.

C'est alors qu'une de nos adhérentes, Michèle Tramoy, par ailleurs à l'origine de cette action, a repéré un espace correspondant à ce que nous recherchions, en termes de surface, de visibilité et de commodités d'exploitation, devant l'ancien hôpital Torterue, aujourd'hui l'un des sites du Centre Hos-

pitalier Loire-Vendée-Océan (CH-LVO), situé rue Laennec, quartier St Gilles<sup>(1)</sup>. Contact pris avec l'encadrement de l'établissement, il est apparu que notre initiative se trouvait en concordance avec une recherche menée par les responsables de la structure pour améliorer les conditions de séjour de leurs pensionnaires. Un accord de principe fut très vite pris avec la direction du CH-LVO, située à Challans, grâce à la responsable de l'EHPAD (Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) de St-Gilles-Croix-de-Vie, Mme Leclerc, sur la base d'une fiche-projet qui sert de référence pour les actions à venir.

### Tout était, désormais, à faire :

1. Constituer un collectif de citoyens disposés à mener ce programme, en faisant don de plants et graines en surplus, de temps, d'expérience, en mettant en œuvre des principes de jardinage issus de l'agro-écologie et de la permaculture, qui permettent une production vivrière importante, tout en limitant le travail et les intrants...

Pour cela nous avons présenté le projet lors de diverses manifestations : - ouverture des serres municipales de Saint-Gilles-Croix-de-Vie - Journée des Associations de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, le 3 septembre - vide grenier « Les Jardins de Demain » qui s'est tenu au château Beaumarchais et

à différentes associations : panneaux et exposés à l'A.G. de l'association V.I.E. bien sûr au repas de rentrée des jardins familiaux des Sablais à une réunion de l'association INOVEE... (Initiatives Nord-Ouest Vendée Environnement Ecologie).

Les nombreux contacts, noués ou approfondis durant ces manifestations, enrichis au cours de visites de réalisations similaires ou proches, nous ont permis d'élargir le cercle de nos amis et futurs participants, nous ont valu de nombreux encouragements, mais aussi des conseils précieux, et même, déjà, des dons d'outils, de mobilier, de semences et de plants !

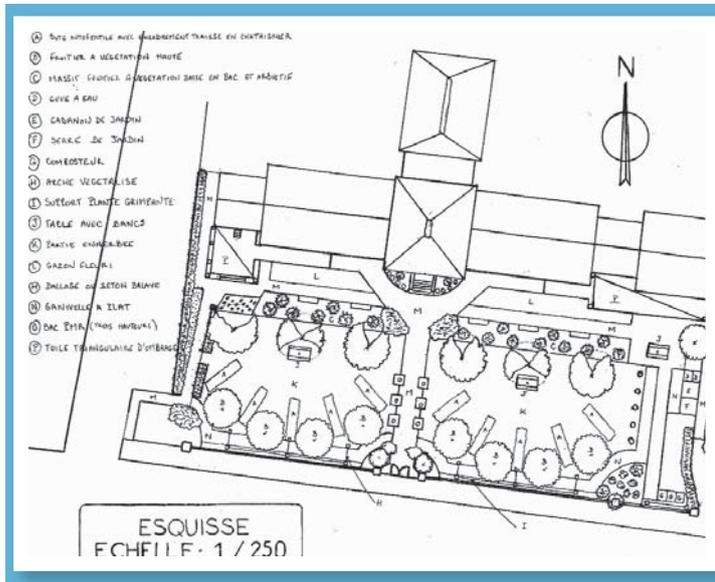
Enfin, une réunion publique, le 17 octobre 2016, organisée dans les locaux de l'EHPAD, a permis de lancer le projet.

2. S'entourer de personnes ressources, pour nous conseiller, et éventuellement déléguer des travaux plus techniques en échange d'un moment de formation, d'animation, d'hébergement...

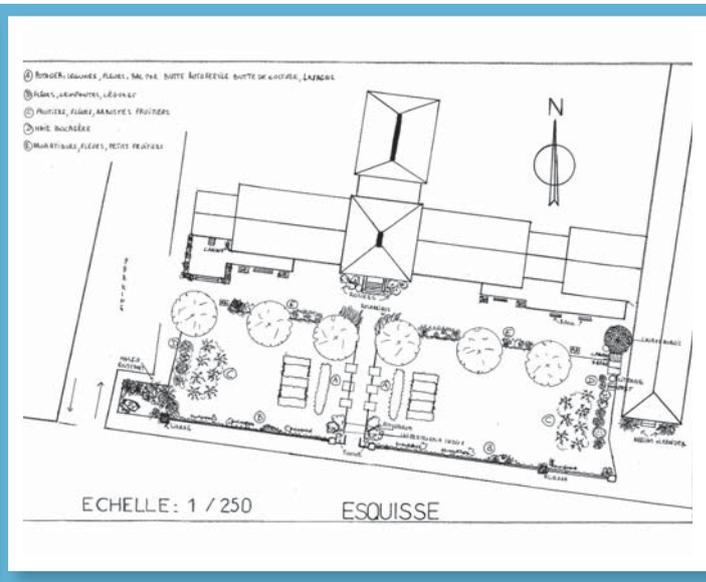
Ainsi, dès le début de notre réflexion, nous nous sommes appuyés sur les conseils et l'expérience de nombreux jardiniers ou paysagistes professionnels qualifiés ou amateurs expérimentés, notamment MM. Ferré et Gasnet, respectivement responsable des services espaces verts et élu en charge de l'environnement de la commune de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, mais aussi

## ESQUISSES DU JARDIN AMÉNAGÉ DE NOS STAGIAIRES :

Esquisse de Daniel



Esquisse de Sophie



M. Naud, cadre technique à la ville de Nantes, M. Pelloquin, jardinier professionnel, M. Poiroux, paysagiste...

Tous nous ont aidés, au niveau méthodologique ou en élargissant notre vision des caractéristiques souhaitables du futur verger-potager.

D'autres partenaires se sont joints depuis à notre projet initial:

- Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement 85, en la personne de Mme De la Forge.

- Le CFPPA de la Roche sur Yon: deux stagiaires de ce centre de formation pour adultes ont élaboré, à partir de nos souhaits et des conseils du CAUE, deux esquisses différentes, qui serviront de base à l'élaboration de notre futur jardin. Ce document sera présenté par les stagiaires dans le cadre de l'obtention d'un Brevet professionnel «Aménagement paysager».

- L'Association des Paralysés de France, (APF) à travers M. Louis Toupet, nous guide vers des solutions peu onéreuses mais permettant cependant un accès à une partie du jardin à des personnes à mobilité réduite.

3. Enfin, il nous fallait réfléchir à la forme sociale et juridique que devrait revêtir notre action, compte tenu de notre souhait d'assurer à tous les participants la possibilité de prendre part aux orientations et décisions, en accord avec la charte des « Incroyables Comestibles France » à laquelle nous adhérons.

Une convention concernant les conditions de mise à disposition du terrain, et de gouvernance souhaitée, est en voie d'être signée entre V.I.E. et le CH-LVO.

### **De l'idée aux premiers chantiers d'automne :**

Le 17 octobre 2016, la tenue d'une première réunion publique, a permis après présentation des grandes lignes du projet, de répondre aux questions d'une assistance très intéressée et très largement prête à s'engager.

La date du premier chantier fut fixée, et le jour dit, le 12 novembre 2016, les volontaires étaient bien présents, malgré une météo peu engageante. Une seconde séquence, le 10 décembre, a permis de terminer la « lasagne » (amoncellement stratifié de matières organiques qui offrira, après compostage, un milieu propice aux plantations) sur toute la longueur de la grille de clôture soit une surface de 30 m<sup>2</sup>. Les plants généreusement donnés par Michèle Garreau, de la Roche sur Yon, ont été mis en jauge pour une installation au printemps.

Un collectif d' « Incroyables Jardiniers et Jardinières » est ainsi né, dans le travail partagé, la bonne humeur, l'amitié... et même les chansons !

Bilan : Plus de 30 personnes ont participé à la réflexion, à l'organisation et au travail concret de communication ou de jardinage depuis mars 2016, dont 8 membres de V.I.E. Merci à toutes et à tous !

### **Et maintenant ?**

Il s'agit tout d'abord de ne pas laisser retomber l'enthousiasme, et ce papier a pour but, avant tout, de vous dire que nous avons plus que jamais besoin de vous, amis de Saint-Gilles-Croix-de-Vie ! Car en janvier, et peut-être début février, les discussions entre le CAUE, l'APF, Daniel et Sophie nos stagiaires, et les Incroyables Jardiniers et Jardinières... doivent nous conduire à définir un plan du verger-potager dont nous débiterons la mise en œuvre en février-mars... Le rythme d'avancement dépendra ensuite du nombre de participants et des dons recueillis.

Nous aurons besoin de jardiniers en herbe ou expérimentés, désireux d'apprendre, de se perfectionner ou de transmettre leurs savoirs, mais aussi de personnes pour prendre en charge, si elles le désirent, l'organisation des futurs chantiers : création des buttes de culture et autres plates-bandes, choix des plantes à cultiver, agencement des plantations, calendrier des travaux de jardinage et des ateliers de confection de mobilier de jardin (comme des tables de jardinage adaptées aux personnes à mobilité réduite)...

Nous continuerons donc à rechercher de nouveaux « Incroyables », ces jardiniers et jardinières qui savent donner mais aussi recevoir, à rechercher des donateurs de plants et graines, de plantes vivrières que l'on trouvait dans les jardins d'autrefois, légumes rustiques, aromatiques, groseilliers, cassissiers, fraisiers, framboisiers, vignes, mais aussi des fleurs des jardins de nos grands mères que chacun aura soigneusement reproduits chez lui...

Nous vous inviterons, par voie de presse ou internet (si vous acceptez de nous confier votre adresse mail), à nos ateliers «démontage de palettes» et «confection de mobilier de jardin», à nos chantiers «réalisation de buttes de permaculture», «plantation» ou «semis». Nous sommes ouverts à vos suggestions... Si vous avez envie de vous impliquer pour prendre en charge un atelier, si vous voulez faire partie du groupe

d'organisation et de réalisation, si vous vous éclatez comme reporter ou communiquant, si vous voulez venir avec un groupe d'enfants planter ou semer dans le cadre d'une animation nature ou de tout autre activité pédagogique, n'hésitez pas à nous contacter... nous vous confierons une tâche avec plaisir, nous partagerons nos plates-bandes avec bonheur...

Envie d'en être ? Contactez-nous :

**[incroyablescomestiblesgxv@laposte.net](mailto:incroyablescomestiblesgxv@laposte.net)**

**Michèle Tramoy,  
Jean-Louis Charrier.**

*1. Pour l'histoire de l'Hôpital local de Saint-Gilles-Croix-de-Vie voir l'article de Rolande Berthomé de Février 2010 sur notre site <http://association-vie-vendee.org>, Bulletin de V.I.E.2010, article (histoire-récits-mémoire) : les origines de l'hôpital local*

## **2 - Prévention des risques sur la Grande Plage de Saint-Gilles-Croix-de-Vie.**

Si la Grande Plage de Saint-Gilles-Croix-de-Vie se révèle être un lieu récréatif tout au long de l'année, les usagers étant de plus en plus nombreux, de plus en plus présents avec le développement des activités ludiques, la prévention des risques doit être sans cesse renouvelée, que ce soit pour les activités de baignade et autres pratiques engendrant les conflits d'usage ou au regard des possibles pollutions.

### **De quelle manière sécuriser la pratique de la baignade ?**

La prévention vise en priorité les risques de noyade du fait de la fréquentation en hausse des pratiquants. Les conseils prodigués notamment par l'INPES<sup>(1)</sup>, la SNSM (Société Nationale de Sauvetage en Mer), les MNS (Maîtres-nageurs sauveteurs), sont à répéter : choisir les zones de baignade surveillées, lire les consignes écrites des MNS, ne pas se baigner quand la mer est agitée, ne pas se baigner seul, ne pas trop s'éloigner du bord, garder toujours l'œil sur les enfants. Particulièrement devant le remblai de la Grande Plage, ne pas tenter de se baigner à marée haute, comme le signalent les panneaux de danger présents sur le remblai.

A l'instar d'autres plages, la Grande Plage est sujette lors des conditions de houle désordonnée, à des courants qui portent les baigneurs vers le large. Ces courants d'entraînement, qui sont responsables des baignées sur la côte landaise et aussi, de temps en temps et de faible amplitude, sur notre littoral, ont été la cause de plusieurs cas

de difficultés (sauvetages vitaux par MNS ou par les surfeurs) sur la Grande Plage. Des noyades avec décès ont lieu presque tous les ans, au sud de la Grande Plage, du côté de Brétignolles, ce qui a déclenché l'interdiction généralisée de la baignade sur les plages du

Pont Jaunay et du Petit Pont. Du côté de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, dès juillet 2016, la ville a équipé chacune des entrées de la Grande Plage d'un panneau de prévention relatif aux courants d'arrachement (la prévention de ce type de risque caché est obligatoire): le danger du courant est signalé, le phénomène est expliqué et les recommandations d'échappement au risque de noyade par un courant d'arrachement sont affichées : il convient surtout de ne pas s'opposer au courant ! (cf. cliché ci-contre).

### Comment réduire les risques d'accidents en surf ?

Les adeptes du surf sont également confrontés à la puissance des vagues et les différents niveaux de progression ne permettent pas à tous de pratiquer sans risque quand la mer est bien brassée. Certains types d'accidents en surf peuvent entraîner de graves blessures si les pratiquants n'observent pas les règles de priorité (le surfeur le plus proche du pic est prioritaire<sup>(2)</sup>) et n'appréhendent pas suffisamment les risques. Nous relatons par exemple deux types d'accidents, sachant que 70 % des accidents sont dus à des collisions entre pratiquants :

- un accident banal : la projection vers le fond du surfeur (ou du baigneur) par un shore break (brisant de rivage ou rouleau de bord qui déferle violemment, en plongeant tout en creusant, surtout à marée haute quand la pente du fond s'accroît, cas des gros coefficients). Ce type de vague plongeant sur le fond à pleine vitesse peut occasionner des blessures graves comme des fractures ou un trauma du rachis cervical ;
- un accident plus rare qui cependant arrive occasionnellement sur la Grande Plage : l'accrochage du leash (cordon qui sert d'attache entre la cheville du surfeur et sa planche, élé-



Affiche de prévention noyade par les courants d'arrachement. Grande Plage de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, accès Paterne. (photo V.I.E. 6571)

L'affluence sans cesse croissante de la partie «sauvage» de la Grande Plage devrait conduire à la création d'un poste de surveillance de la baignade supplémentaire, d'autant plus que les usagers des baignades des plages voisines (Pont Jaunay et Petit Pont) qui sont interdites à la baignade, refluent sur le sud de la Grande Plage.

aisée : les courants peuvent vite déplacer les surfeurs au-delà des limites de la zone matérialisée par un panneau sur la plage et une ligne de bouées en mer.

En effet la sécurité dans la pratique du surf est primordiale d'autant plus que la fréquentation sur

le spot de la Grande Plage est importante, même en période hivernale. Tout en constituant un support de sauvetage reliée au surfeur par un leash (obligatoire pour la sécurité de tous, même s'il peut entraîner parfois des blessures aux doigts), la planche propulsée par les vagues devient un projectile lancé à une vitesse de 5 à 10 m par seconde (de l'ordre de 30 km/h), sans compter l'énergie du bouillonnement sur lequel évolue la planche. Chaque surfeur est responsable de sa planche et des dégâts ou blessures qu'elle pourrait occasionner.

Rappelons également le danger du «backwash» qui se produit quand la vague rebondit sur le perré du remblai et revient en sens inverse à l'encontre de la houle qui déferle : cela constitue les ingrédients de la projection d'un surfer imprudent.

**Quant à la pratique du kitesurf** (sport de glisse consistant à évoluer sur une planche en étant tracté par une aile volante), les kitesurfeurs doivent également appréhender les conditions à risques. Les accidents les plus répétés sont de deux ordres : soit le pratiquant présumant de sa maîtrise est entraîné au large malgré lui, soit une saute de vent l'entraîne vers l'estran ou vers les dunes ou vers les rochers ou pire les digues de béton s'il a pris le risque de naviguer devant le remblai de la Grande Plage.

### Comment concilier liberté et sécurité de la pratique du surf et de la baignade ?

Potentiellement générateurs d'accidents, les conflits d'usage sur la plage et l'avant-côte obligent le responsable (la Mairie appuyée par la Préfecture maritime de l'Atlantique) à organiser les différentes pratiques par un zonage de la plage et de ses eaux maritimes sur une profondeur de 300 m<sup>(3)</sup>. Celui-ci est élaboré avant la saison avec les différents acteurs pour un usage partagé de la plage entre les baigneurs (et les bodyboarders), les surfeurs encadrés (en enseignement), les surfeurs indépendants, les kitesurfeurs et enfin les pratiquants à support plus important (voile légère, planche à voile, kayak), chaque groupe de pratiquants ayant sa zone réservée. La mise en pratique n'est pas toujours

le spot de la Grande Plage est importante, même en période hivernale. Tout en constituant un support de sauvetage reliée au surfeur par un leash (obligatoire pour la sécurité de tous, même s'il peut entraîner parfois des blessures aux doigts), la planche propulsée par les vagues devient un projectile lancé à une vitesse de 5 à 10 m par seconde (de l'ordre de 30 km/h), sans compter l'énergie du bouillonnement sur lequel évolue la planche. Chaque surfeur est responsable de sa planche et des dégâts ou blessures qu'elle pourrait occasionner.

L'enjeu d'une pratique sécurisée du surf nécessitera compte tenu de l'affluence des pratiquants, une adaptation du zonage réglementaire. L'amélioration prônée par les surfeurs et aussi suggérée par les MSN consisterait à définir comme cela se fait ailleurs (Brétignolles, plages des Landes), une zone mobile de surf délimitée par des flammes sur poteaux mobiles, dépendant des conditions et de l'affluence, le but étant pour les pratiquants de surf lorsqu'ils sont en surnombre, de bénéficier d'un peu plus de place. Parallèlement les surfeurs se mobilisent pour accroître la prévention : des séances d'assistance aux baigneurs ou aux surfeurs en difficulté, des cours de premiers secours ou d'usage du défibrillateur sont programmés au Surfing Club.

### Comment la qualité des eaux de baignade est-elle contrôlée ?

La prévention des risques sanitaires liés au niveau de qualité des eaux de baignade demande de cerner les impacts des différentes pollutions et d'en rechercher les causes. La connaissance des pollutions s'appuie sur des contrôles qui nécessitent des analyses en laboratoire. Citons 3 types de contrôles exercés sur le littoral de Saint-Gilles-Croix-de-Vie : le contrôle des zones de baignades en



Marée rouge sur la Grande Plage (4 sept.2016) - Photo G. Massif

saison estivale, le contrôle des gisements de coquillages et les contrôles liés à l'activité de dragage des ports de Saint-Gilles-Croix-de-Vie.

Nous abordons dans le bulletin 2018 ces contrôles dans l'article relatif à la qualité des eaux du littoral de Saint-Gilles-Croix-de-Vie.

### **Méfions-nous des déchets laissés sur la plage.**

Les macro-déchets apportés par les flots et laissés parmi la laisse de mer à la portée des enfants peuvent constituer un réel danger comme par exemple les seringues ou les billes de plastique (appelées «larmes de sirène»). Les marées noires apportent leur lot de boulettes sur l'estran (dernière connue en février 2014, cf. OF du 14 février 2014). Lors du rejet en mer des sédiments dragués (campagne de dragage de novembre à mars), il n'est pas rare de voir à demi-enfouis des macro-déchets dragués dans les ports de la cité et rejetés à la mer, susceptibles d'occasionner des blessures aux usagers de la plage. On citera des bouts de câbles métalliques effilochés, des morceaux de pièces métalliques ou plastiques tranchants, des tournevis et qui restent après le nettoyage par l'opérateur.

### **Regards sur des phénomènes de prolifération : marées vertes, blanches, rouges.**

Dans le domaine des phénomènes exceptionnels ayant touché la Grande Plage, nous citerons trois phénomènes observés qui sont liés à une prolifération exceptionnelle d'algue ou de phytoplancton. Leur intensité réduite et leur fréquence faible ne génère pas d'inquiétude quant aux impacts sur la santé, mais la vigilance reste de mise car ces phénomènes appelés dans le langage

courant «marées» (marée verte, marée blanche, marée rouge), traduisent un déséquilibre du milieu causé généralement par la pollution locale.

- La marée verte a été constatée sur la Grande Plage par exemple en mai 2014 (cf. CV 29 mai 2014) : des cordons d'algues vertes arrachées par la tempête jalonnaient l'estran. La croissance des deux types d'algue verte observés dans différents endroits de l'estuaire (notamment : bancs de sable entre les deux ponts, débouché du Jaunay, bord du chenal, plateau rocheux entre Boisvinet et Pilours) témoignent d'une concentration sensible en nitrate des eaux venues du bassin versant. La réduction de ces apports implique un changement des pratiques agricoles (par exemple proscrire l'épandage sur des champs en pente ou inondables du bassin versant) et la prévention de toute pollution accidentelle en augmentant le pouvoir épurateur des talus, des haies, des zones épuratoires des drainages.

- Une marée blanche est apparue notamment le 20 août 2016, constituée par une laisse de mousse blanche. Il s'agissait d'une formation d'écume constituée de micro-algues du phytoplancton du genre *Phaeocystis* qui en se reproduisant de manière importante (on parle de bloom), forment une substance type mucus (mucilage) qui gonfle au contact de l'eau et qui devient visqueuse comme la gélatine. Cette efflorescence algale spectaculaire (bloom) à la surface de la mer quand elle est bien brassée par les vagues, est favorisée par un excès de nitrates et/ou phosphates dans l'eau.

- Une «marée rouge» (4 sept 2016) causée par un bloom algal (efflorescence d'une sorte de phytoplancton compa-

nable à des micro-algues). Ce bloom peut être toxique, au moins pour les bivalves filtreurs qu'il est conseillé de ne pas consommer (cf. CNRS-communiqué de presse du Paris, 20 novembre 2008).

L'eutrophisation du littoral induite par l'agriculture intensive ou d'autres activités anthropiques est probablement l'une des causes de ces blooms. Leur fréquence d'apparition en hausse a conduit l'ARS et l'IREMER à définir des modalités de surveillance (Réseau de surveillance du phytoplancton et des phycotoxines REPHY).

### **Se faire piquer en se baignant par un animal marin : quels remèdes ?**

La présence des animaux marins sur les lieux de baignade peut entraîner des blessures par piqûres en général légères souvent accentuées par le venin urticant, c'est le cas pour la Grande Plage de la piqûre des méduses, principalement la *pelugia noctiluca* de couleur violette (sensation de brûlure intense), celle des vives (très douloureuses), celle des oursins de sable plus rares. De façon générale, du fait que le venin inoculé par la piqûre est dit thermolabile (s'atténue à la chaleur), la réaction inflammatoire peut être diminuée par une source de chaleur (chaleur d'une cigarette incandescente à proximité, bain d'eau chaude par exemple). La zone de piqûre doit être désinfectée à l'aide d'antiseptiques (eau oxygénée...) après retrait délicat des corps étrangers (filaments pour le cas des méduses, épines dans le cas des vives et celui des oursins). Certains types de pollution, l'augmentation de la température de l'eau, la diminution des prédateurs peuvent contribuer à la multiplication des méduses (phénomène qui n'a pas eu lieu en 2016).

On citera aussi les témoignages locaux qui relatent la présence sur la dune voire sur le pied de dune de vipères qui sont également bonnes nageuses pour traverser le Jaunay sans prendre la passerelle.

### **Évitons les comportements à risques.**

Les comportements non prévoyants de certains usagers sont à l'origine d'accidents qui parfois nécessitent l'intervention des secours. Régulièrement des chutes sur le perré du remblai (avenue Maurice Perray) escaladé par les enfants provoquent des blessures nécessitant l'intervention des pompiers. A Boisvinet, c'est parfois des chahuts avec plongeon dans le bassin d'eau de mer qui causent des traumatismes

inquiétants. L'utilisation de bateau gonflable peut se révéler périlleuse si le vent porte au large. Le pied de dune s'il est creusé peut également provoquer des éboulements.

### De quelle manière participer à l'évolution de la culture de la prévention des risques?

La conscience du risque est une démarche éducative qui s'accompagne de la recherche du discernement pour faire face aux dangers, pour nous soustraire aux réflexes et aux comportements de panique (par exemple vouloir à tout prix revenir sur le rivage en luttant désespérément contre le courant). C'est elle qui déclenche la réflexion sur la prévention dont la culture est l'affaire de tous. C'est la pédagogie répétée, diffusée, qui progressivement, permet de sensibiliser les responsables, les usagers, les parents et leurs enfants. Loin d'être contre-productive au regard des objectifs économiques de fréquentation de la Grande Plage, la prévention des risques sur la plage, génératrice de mesures de sécurité et d'actions pédagogiques, participe également à la sécurité de l'industrie touristique, car que ce soit les accidents de baignade ou de surf ou les incidences sanitaires de la pollution des eaux de baignade, les impacts sur l'attractivité risqueraient d'être désastreux.

**Denis.Draoulec22@orange.fr**

(1) INPES (Institut national de prévention et d'éducation pour la santé) publie la brochure «Mode d'emploi de la baignade, pour un été en toute sécurité».  
<http://inpes.santepubliquefrance.fr/CFESBases/catalogue/pdf/1208.pdf>

(2) Règles de priorité en surf :  
<http://www.surf-prevention.com/fiche-regles-de-priorites-en-surf-93-4.php>

(3) Arrêté N° 2016/051 de la Préfecture maritime de

*l'Atlantique, réglementant la navigation et les activités nautiques dans les eaux maritimes baignant la plage du Boisvinet et la Grande Plage sur la commune de Saint-Gilles-Croix-de-Vie (Vendée).*

[https://www.premar-atlantique.gouv.fr\\_rubrique\\_Arrêts/Vendée](https://www.premar-atlantique.gouv.fr_rubrique_Arrêts/Vendée)

### 3 - Du nouveau pour les postes d'amarrage de la baie d'Adon ?

La baie d'Adon devrait se voir mise sous les feux de l'actualité municipale en 2017 ; la reconstitution du sémaphore, dont une maquette élégante et fidèle a été présentée dans la salle de la mairie le 19 octobre 2016 et le projet de la mise en valeur du canon implanté sur le quai Meunier sont autant de signes qui le donnent à penser. De là à espérer que les postes d'amarrage en voie de destruction dans la baie de l'Adon pourraient, eux aussi, bénéficier d'une restauration dans le cadre d'un programme



L'un des 5 postes d'amarrage de la Baie d'Adon  
(Photo V.I.E. 40850)

global de valorisation de la baie emblématique de Saint-Gilles-Croix-de-Vie ...

C'est ce que l'association V.I.E. espère.

Voilà déjà trois ans que nous avons alerté les autorités concernées sur la disparition annoncée de ces postes d'amarrage implantés dans la baie de l'Adon à la demande des capitaines du port de Croix-de-Vie au siècle dernier et toujours utiles à ce jour. Nous avons complété cette alerte d'une étude technique précisant les modalités de restauration ou de remplacement afin d'en préserver l'usage. Un article du bulletin de V.I.E. de 2015 en a fait état. Dans le même temps, les démarches que nous avons entreprises à ce propos nous ont permis de recevoir l'approbation de la Chambre de Commerce et d'Industrie, tandis que

la Semvie informait la Mairie qu'elle était disposée à apporter son concours à une action de restauration des postes d'amarrage pour en pérenniser l'usage.

Notre proposition est, à ce jour, aimablement restée sans suite.

Pendant ce temps, la destruction se poursuit, elle aussi tout aussi silencieusement. Nous avons rappelé l'urgence d'une intervention dans notre bulletin de 2016. Sans plus d'effet.

2017 sera-t-elle l'année du sauvetage des postes d'amarrage ?

Indécrottables optimistes, nous voulons le croire !

**Michelle Boulègue.**



**“Valoriser les Initiatives et l'Environnement au Pays”**

Siège social :  
25, Quai Gorin - 85800 Saint Gilles Croix de Vie  
Tél. : 02 51 55 05 21  
Association loi 1901 - Agrément N° 1497  
<http://association-vie-vendee.org/>

En application de l'article 200-65 du CGI, les nouvelles dispositions fiscales permettent la déduction de la cotisation à V.I.E. à hauteur de 66% de son montant de vos impôts sur le revenu de 2016. Dès réception de la cotisation 2017, nous vous adressons un reçu vous permettant de bénéficier de cette disposition. A découper ou à recopier.

#### FICHE D'ADHÉSION À V.I.E. ANNÉE 2017

NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Adresse : \_\_\_\_\_

Tél. : \_\_\_\_\_ Email : \_\_\_\_\_

Renouvelle  ou demande  son adhésion à l'association V.I.E.

Montant de la cotisation : personne seule : 15 € couple : 20 € personne morale : 15 €

A \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_

Signature :

Régler par chèque à l'ordre de : ASSOCIATION V.I.E.  
À adresser à la secrétaire Janine Bureau,  
17 avenue de St Exupéry - 92320 Châtillon

## 1 Participation à l'opération Portes ouvertes aux serres municipales, (samedi 30 avril 2016).

Michèle Tramoy, accompagnée de Jean-Louis, Janine, Robert, Denis, ... a présenté sur le stand de V.I.E., riche de panneaux pédagogiques, le projet de jardin participatif s'insérant dans le cadre des «Incroyables Comestibles»



Stand de V.I.E. lors de l'ouverture des serres municipales 30 avril 2016 (photo VIE 4097)

Les conceptions de la permaculture et les méthodes qui permettent la pratique d'un jardinage écologique en favorisant les auxiliaires des cultures et en évitant l'utilisation des «biocides» ont également été présentées.

## 2 Participation au projet de jardin participatif «les Incroyables Comestibles» lancé par Michèle Tramoy.

C'est dans le jardin de l'EHPAD (Etablissement d'Hébergement des Personnes Agées Dépendantes) de Saint-Gilles-Croix-de-Vie qu'a été décidé de créer un jardin-potager-verger participatif, sain, productif et esthétique, support d'animations et d'échanges entre résidents et habitants.



Atelier de création des lasagnes de permaculture dans le jardin de l'EHPAD le 10 décembre 2016 (photo VIE lasdec016)

Après différents contacts avec les partenaires associatifs et institutionnels,

deux visites de jardin ont été organisées, une réunion publique de lancement a eu lieu le 17 octobre 2016 et deux ateliers de mise en œuvre d'une partie du jardin (création de lasagnes de permaculture) menés les samedis 12 novembre et 10 décembre 2016.

Plusieurs adhérents de l'association V.I.E. ont participé aux réunions et aux ateliers pratiques.

## 3 Nettoyage de la Grande Plage et des dunes par les scouts, (dimanche 21 août 2016).

Sollicitée par un groupe de scouts de la région parisienne (Palaiseau-Villebon) qui recherchait une action à faire en faveur de l'environnement, l'association V.I.E. a choisi de répondre favorablement à la demande de collecte de déchets sur la plage. En fait l'opération de nettoyage s'est insérée dans le dispositif municipal de nettoyage estival de la plage assuré par le prestataire Vincent Pipaud et son attelage de chevaux. Celui-ci maîtrise



Une des équipes de scouts encadrée par Janine (photo V.I.E. 8207)

une démarche écologique dans la mission en veillant à conserver la laisse de mer oh combien précieuse pour la plage et le pied de dune et à limiter l'empreinte du dispositif de nettoyage sur l'écosystème. L'opération de nettoyage s'est étendue également aux dunes (également aux pieds de dune) avec l'autorisation du garde littoral (Ronan Vanherdrick) de la Communauté de Communes.

Au cours de l'accompagnement, les animateurs de l'association V.I.E. (Janine, Bernard et Denis), ont répondu à beaucoup de questions que les jeunes se posaient. Ils ont pu compléter la sensibilisation des jeunes à toutes les problématiques liées à l'écosystème plage-dune de la Grande Plage de Saint-Gilles-Croix-de-Vie : morphologie évolutive de la plage, évolution

géologique et historique du littoral, fragilité et protection de l'écosystème, intérêt de la laisse de mer, les incidences des macrodéchets apportés par la mer, les solutions de nettoyage de la plage et de la dune en saison et hors saison, la préservation de l'océan, les incidences du réchauffement climatique sur la plage et la dune (support pédagogique présenté aux scouts).

Ainsi en conjuguant une activité bénévole, ingrate, utilitaire au service de la ville et de ses habitants, avec l'expérience d'insertion dans une organisation de tâches manuelles précautionneuses et avec quelques informations pédagogiques dispensées par Vincent Pipaud et les trois intervenants de l'association V.I.E. les scouts (14 jeunes de 14 à 17 ans encadrés par 4 adultes) ont su tirer un maximum d'enseignements tant pratiques que théoriques.

## 4 Le forum des associations, (samedi 3 septembre 2016).

Dans la cour du Centre Socio Culturel, le stand de V.I.E. animé par six membres a présenté les activités de notre association : mémoire, cadre de vie, préservation de l'environnement.

Michèle Tramoy a profité des échanges pour présenter son projet de jardin participatif.

500 personnes ont visité les stands des associations.

## 5 Les Journées du Patrimoine, le 17/18 septembre 2016.

Le Centre de marée (criée) de Saint-Gilles-Croix-de-Vie a accueilli l'association V.I.E. pour ces Journées du Patrimoine 2016. Nous avons reçu 185 personnes qui ont consulté les rapports de l'association V.I.E., vu l'exposition «Saint-Gilles-Croix-de-Vie à travers les âges» et assisté à l'une des trois



Visites commentées des ruelles de la cité portuaire par Michèle Boulègue (photo VIE 9255)



Conférence «Saint-Gilles-Croix-de-Vie à travers les âges» par Bernard de Maisonneuve (photo VIE 9251)

conférences données par Bernard de Maisonneuve.

115 participants, (en 3 groupes) ont été ravis par les visites commentées des ruelles de murs en pierre de lest, par Michèle et Denis. La permanence et l'installation ont été assurées par 8 membres du CA de V.I.E. + 6 adhérents.

## 6 Participation aux Jardins de Demain à Brétignolles (Vide Jardin/Vente Expo), dimanche 23 octobre 2016.

Dans la cour du Château au château Beaumarchais à Brétignolles-sur-mer, Michèle Tramoy a animé son stand avec la présence de Jean-Louis,

Michelle et Denis.

Moments d'échanges avec d'autres participants et les visiteurs, qui a permis à Michèle de prendre contacts avec des futures aides pour son projet de jardin participatif.

## 7 - Les sorties nature :

### Bilan des sorties nature en 2016 .

#### Présentation de la dune du Jaunay.

Quatre sorties dans la dune du Jaunay (juin, juillet, août, septembre 2016) nous ont permis de montrer à une vingtaine de personnes, en dépit de la sécheresse, la diversité et l'originalité de la flore dunaise, mais aussi l'intérêt géographique de la dune protectrice de l'arrière-pays, l'origine du sable et les évolutions passées du trait de côte. Tout ceci s'inscrit dans une approche actuelle de ces phénomènes.

#### Sortie nature sur la Corniche de Sion.

Pour la seconde fois, cette année, nous avons élargi notre champ d'action dans l'espace et dans la pluridisciplinarité : Géologie, intéressante car notre département est à la limite du Massif Armoricaïn et du Bassin d'Aquitaine, Botanique, avec la double présentation des plantes de la dune perchée et

des algues , particulièrement variées, Zoologie avec le regard au sol pour repérer les petits animaux de l'estran rocheux et le regard en l'air pour observer les intéressants oiseaux marins. Sans oublier quelques légendes propres à la côte.

Face au nombre moindre de participants, nous ne baissons pas les bras, car les gens que nous avons reçus ont tous été fort intéressés, même un jour de pluie !! la botanique sous le parapluie !

Pour chercher l'origine de cette «désaffection», Pierre a listé toutes les sorties nature proposées en juillet et en août dans notre secteur : Saint-Hilaire-de-Riez, Brem, Brétignolles et l'Office du tourisme de Saint-Gilles-Croix-de-Vie présentent des activités, parfois plusieurs jours par semaine. Mais il n'y a pas exactement superposition, sauf pour celles de St-Hilaire (de la plage à la forêt). Nos présentations sont plus scientifiques, trop peut-être.... Nous croyons nécessaire d'améliorer notre communication, avant d'abandonner vraiment. Donc voici ci-dessous nos propositions pour l'an prochain.

**Janine Bureau, Pierre Para, Cathy Chauvet.**

# A vos agendas pour 2017

## 1 - Sorties nature :

### Présentation de la dune du Jaunay.

Trois dates seulement sont proposées: samedi 24 juin, mardi 11 juillet, jeudi 17 août 2017.

Nous ne modifions pas le circuit, qui nous paraît intéressant. Par contre, nous préparons une affiche plus



«Vous connaissez la dune ????»

percutante, indiquant la nécessité de s'inscrire auprès des organisateurs, qui donneront à ce moment les consignes et le lieu de RV. Nous essaierons aussi les flyers !

### Sortie Corniche.

Nous l'organisons seuls cette année. L'association «Nature et Culture» a fait d'autres choix. Compte tenu du fait que la présentation des roches, des algues et des petits invertébrés de l'estran demandent la marche à marée basse, nous avons choisi le mardi 25 juillet et le mercredi 23 août 2017, rendez-vous toujours à 9h30 à l'Office du tourisme de Sion

### Découverte du marais salé de Saint Hilaire de Riez.

C'est en fin de soirée (17h/19h) que nous pourrions montrer le plus d'oiseaux, à condition que le groupe dispose de jumelles !! Nous avons choisi le **mardi 18 juillet et jeudi 3 août 2017 . Rendez-vous à 17h au**

### parking de l'entrée du chemin du marais, sur la route de St Hilaire .

Nous couplerions cette observation avec celle de la flore spécifique du marais salé.

Ce qui fait que nous aurions couvert l'ensemble des biotopes de notre site : la dune, la côte rocheuse, le bord de mer et le marais.

**Janine Bureau, Pierre Para, Cathy Chauvet**

## 2 - « Saint-Gilles-Croix-de-Vie à travers les âges » :

- exposition en déambulation le long du quai du port de plaisance de Saint-Gilles-Croix-de-Vie : **du 1<sup>er</sup> mai au 20 septembre 2017**

- **deux conférences** au Casino de Saint-Gilles-Croix-de-Vie à 21 h : **le mardi 18 juillet 2017 et le mercredi 16 août 2017.**

# Les adhérents nous disent

## Abattage d'arbres centenaires.

Des projets de construction ici et là se font parfois au prix de l'abattage d'arbres centenaires. Certes, ils ne sont pas tous d'espèces remarquables mais ils ont été le décor de la vie des riverains pendant plusieurs générations et ces disparitions sont vécues comme un deuil.

Nous suggérons, avec nos adhérents, que tout abattage d'arbre sur la commune, que ce soit sur un terrain privé ou public, s'assortisse de la plantation d'un nouvel arbre sur l'aire communale dans le respect du plan vert adopté par le Conseil Municipal de Saint-Gilles-Croix-de-Vie le 7 juillet 2015.

## Cheminement des piétons difficile rue de la Broche.

C'est surtout les jours de marché que le cheminement des piétons est particulièrement difficile. Compte tenu de la place faite au stationnement des véhicules et le couloir des véhicules circulant en sens unique, le trottoir se révèle trop étroit, donc quasi impraticable. C'est donc un parcours

du combattant que mène le piéton chargé de courses tantôt empruntant la voie des véhicules, tantôt devant monter sur le trottoir quand un véhicule se fraie un passage entre les deux sens de cheminement des piétons. Pour les PMR (Personnes à Mobilité Réduite), le parcours est très difficile dès qu'il y a un flux de véhicules.



Rue de la Broche, problématique du cheminement des piétons (photo V.I.E. 3557)

Au minimum, réduire la vitesse à 20 km/h dans cette rue qui a vocation à être classée en zone de rencontre, est un moyen d'accroître la sécurité et la mobilité des usagers vulnérables. La possibilité pour les cyclistes d'emprunter la rue dans les deux sens de la rue Broche doit se faire avec prudence.

## PROJET « MÉMOIRE VIVANTE »

Un Gillocrucien, Joël Duplat, met à notre disposition ses films qui retracent les fêtes et les travaux de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, depuis 1954. L'inventaire est maintenant réalisé par Sophie et Bernard. Nous cherchons un moyen pour transférer les films argentiques en numérique.

Qui peut nous aider ?

**Saint Gilles Gyro Sports**

LOCATION de GYROPODES ST GILLES GYRO SPORTS VENTES de GYROPODES

HOVERBOARD SKATE ELECTRIQUE ESSAI GRATUIT

Freego

LOCATION

45 quai du Port Fidèle  
85800 ST GILLES CROIX DE VIE

OUVERT 7 J / 7  
DE 10H A 20H  
sauf sur réservation

09 72 86 88 00

DROIT IMMOBILIER - DROIT DE LA FAMILLE ET DU PATRIMOINE - DROIT DES AFFAIRES



**208 400.00 €** - Saint Gilles Croix de Vie  
Maison de type 3 comprenant entrée, cuisine aménagée & équipée, séjour-salon, 2 chs, SdB, w.c. Garage, terrain de 311 m<sup>2</sup>.

**océan**  
NOTAIRES

*L'engagement de 8 notaires associés  
et 60 collaborateurs à vos côtés pour tous  
les événements importants de votre vie.*

CONSULTEZ NOTRE SITE

sur [www.ocean.notaire.fr](http://www.ocean.notaire.fr)

☎ 02.51.55.91.53

Christophe BARON & Philippe CHAIGNE  
10 rue des Vergers d'Eole - 85800 Saint Gilles Croix de Vie

**N'hésitez pas à consulter notre SITE**  
**<http://association-vie-vendee.org/>**  
**et à nous contacter [vie85800@gmail.com](mailto:vie85800@gmail.com)**

«Le bulletin est rédigé par des bénévoles de l'association. L'impression est tirée aux frais de l'association déduits des apports publicitaires. Sa distribution est également assurée par des bénévoles de l'association. Pour vous lecteurs, c'est gratuit. Afin que ce bulletin se perpétue, vous pouvez nous aider, soit en adhérant à l'association soit en lui apportant votre contribution.»

### Liste des membres de Conseil d'Administration V.I.E.

*Présidente* : Christine Ménard

*Vice-Présidente* : Michelle Boulègue

*Secrétaire* : Janine Bureau

*Secrétaire adjointe* : Rolande Berthomé

*Trésorier* : Jean Georger

*Membres* : Jean-Louis Charrier, Denis Draoulec, Dominique Guezennec, Sophie Guillet, Maurice Guittonneau, Bernard de Maisonneuve, Pierre Para, Thierry Pouvreau, Gérard Roches, Michèle Tramoy.

*Conception - Impression* : Imprimerie de la Vie - 85800 Saint-Gilles-Croix-de-Vie

*Crédit Photos* : Archives photos Association V.I.E. 

Si votre entourage n'a pas reçu le bulletin V.I.E. 2017  
et s'il désire en prendre connaissance,  
vous pouvez le demander au siège de l'association :  
25 quai Gorin, 85800 Saint-Gilles-Croix-de-Vie.

## GALERIES MODERNES



JEUX - JOUETS  
MODÈLES RÉDUITS  
CERFS-VOLANTS  
CADEAUX - SOUVENIRS

**02 51 55 01 88**

Rue Piétonne - 85800 St Gilles Croix de Vie

## ATLANTIC PAPETERIE

Librairie - Papeterie - Presse  
Fourniture de bureau



13, rue du Gal de Gaulle - 85800 St Gilles Croix de Vie  
Tél. 02.51.55.91.31 - Fax. 02.51.55.22.01

SARL **Gérard GATEAU**

**expert** 

920 m<sup>2</sup>  
D'EXPO

TÉLÉ • HI-FI • ANTENNES • MULTIMÉDIA • ÉLECTROMÉNAGER  
ART DE LA CUISINE • TABLE • LUMINAIRES • DÉCO  
CYCLES VENTE ET LOCATION

LIVRAISONS & DÉPANNAGES À DOMICILE



50, rue du Calvaire - 85800 Saint Gilles Croix de Vie (Près du Super U)  
Tél. 02 51 55 48 56 - [www.electro-menager-gateau.com](http://www.electro-menager-gateau.com)  
[dir@electro-menager-gateau.com](mailto:dir@electro-menager-gateau.com)

  
**GUIGNÉ**  
SARL

**CLOISONS SECHES**  
**ISOLATION - PLÂTRERIE**



120 route de l'Aiguillon - ZI de la Bégauillère  
85800 SAINT GILLES CROIX DE VIE

Tél : 02 51 55 54 15 - [www.sarlguigne.fr](http://www.sarlguigne.fr) - mail : [sarlguigne@wanadoo.fr](mailto:sarlguigne@wanadoo.fr)

Entreprise certifiée QUALIBAT «reconnu grenelle environnement» donnant droit pour tous travaux  
de rénovation énergétique : Taux de TVA 5,5% - Aides publiques pour la transition énergétique



# NETTOYAGE SERVICE

• **ENTRETIEN RÉGULIER**, Bureaux, vitres, copropriétés • **REMISE EN ETAT FIN DE CHANTIER**  
• **TRAVAUX HAUTE PRESSION** - Utilisation de produits écologiques

Z.I. de la Bégaudière • Rue des Couvreur • St Gilles Croix de Vie  
tél. **02 51 55 88 66** - fax. **02 51 60 15 26** - [nettoyageservice@orange.fr](mailto:nettoyageservice@orange.fr)



## BERNARD FUNÉRAIRE

POMPES FUNEBRES  
CAVEAUX - MONUMENTS  
CONTRATS OBSÈQUES

**ACCÈS À TOUT FUNÉRAIRIUM  
DE LA RÉGION**

9 bd Pompidou  
St Gilles Croix de Vie  
Tél. **02 51 54 17 95**

Restaurant  
*Les Océanides*

Fermeture  
lundi et mardi  
Hors Saison

Corinne et Philippe Gaborit

2, place du marché aux herbes - 85800 St Gilles Croix de Vie  
Tél. : **02 28 10 04 95** • [fico.gaborit@orange.fr](mailto:fico.gaborit@orange.fr)



1 avenue du Bon Aloi • 85800 St Gilles Croix de Vie  
02 51 55 41 41 • [imprimeriedelavie@wanadoo.fr](mailto:imprimeriedelavie@wanadoo.fr) 

[www.imprimeriedelavie.fr](http://www.imprimeriedelavie.fr)

AGENCE Philippe DOUILLARD  
Agent Général d'Assurances AXA  
2 rue Pasteur - BP 60422  
85804 St Gilles Croix de Vie  
Tél. : 02 51 49 08 13  
Fax : 02 51 49 72 76  
[agence.douillard@axa.fr](mailto:agence.douillard@axa.fr)  
N° ORIAS : 07002696



C'est avec plaisir que nous vous accueillons  
dans notre agence pour répondre  
à tous vos besoins d'assurance, banque et épargne.  
N'hésitez pas à nous contacter.



**Regroupez Assurances et Banque**  
pour cumuler Avantages et Réductions

réinventons / notre métier

